



pays de l'or
AGGLOMÉRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

www.paysdelor.fr

SOMMAIRE

La démocratie intercommunale	p 3
Les compétences	p 6
A/ le pôle aménagement du territoire et développement durable	p 8
I/L'attractivité économique et l'emploi	p 8
II/ L'aménagement du territoire	p 15
III/ Les transports	p 18
IV/ L'habitat	p 19
V/ Le CISP	p 20
VI/ Le développement durable	p 22
VII/ Les aires d'accueil des gens du voyage	p 25
B/ Le pôle environnement	p25
I/La gestion des déchets	p 25
II/ L'eau et l'assainissement	p 28
III/ L'hydraulique et usages péri-urbains	p 32
IV/ L'environnement aquatique	p 34
C/ Le pôle services à la personne	p 35
I/ Le CIAS	p 35
II/ La petite enfance	p 40
III/ La jeunesse	p 43
IV/ Le sport	p 47
V/ La restauration collective	p 50

Contexte institutionnel :

Le statut de l'intercommunalité est celui de la communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2012. L'entité territoriale se compose de 8 communes : Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mauguio-Carnon, Mudaison, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès, Valergues. Les compétences exercées par l'agglomération sont au nombre de 22. L'intercommunalité est gérée politiquement par un conseil d'agglomération composé de 43 membres. La présidence du Conseil d'agglomération est assurée par Stéphane Rossignol, maire de La Grande Motte.

La démocratie intercommunale

- **Le conseil communautaire**

La répartition du conseil communautaire s'établit ainsi : 2 sièges pour Candillargues, 8 sièges pour La Grande Motte, 3 sièges pour Lansargues, 16 sièges pour Mauguio-Carnon, 3 sièges pour Mudaison, 6 sièges pour Palavas-les-Flots, 3 sièges pour Saint-Aunès et 2 sièges pour Valergues.

- **Le président**

Stéphane Rossignol, maire de La Grande Motte, est le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or depuis 2014. A ce titre, il bénéficie d'une délégation de pouvoirs attribuée par le conseil communautaire, qui lui permet de prendre des décisions en son nom avec une plus grande souplesse.

- **Les vice-présidents et leurs délégations :**

Pour faciliter l'exercice de ses fonctions représentatives, le président délègue aux **9 vice-présidents** des attributions spécifiques.

Le 1^{er} vice-président, Yvon BOURREL, maire de Mauguio, est chargé de l'attractivité économique et de l'emploi.

Le 2^{ème} vice-président, Christian JEANJEAN, maire de Palavas-les-Flots, est chargé des transports, des déplacements et des infrastructures.

Le 3^{ème} vice-présidente, Marie-Thérèse BRUGUIERE, conseillère départementale et maire de Saint-Aunès, est chargée de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de la politique de la ville.

Le 4^{ème} vice-président, Michel LAZERGES, conseiller municipal de Lansargues, est chargé de l'environnement et de la qualité de vie.

La 5^{ème} vice-présidente, Claude DUCHESNE, conseillère municipale de Mudaison, est chargé de l'eau et de l'assainissement.

Le 6^{ème} vice-président, Jean-Louis BOUSCARAIN, maire de Valergues, est chargé de l'éducation, de l'enfance, des sports et des loisirs.

Le 7^{ème} vice-président, Alain MONESTIER, maire de Candillargues, est chargé des finances, des ressources, des prospectives et des évaluations.

La 8^{ème} vice-présidente, Arlette COUSSY, adjointe au maire de Palavas-les-Flots, est chargée du développement durable du territoire.

Le 9^{ème} vice-président, Alain AQUILINA, conseiller municipal de Saint-Aunès, est chargé de l'action sociale.

La composition du bureau et des commissions est la suivante :

- **Le bureau**

Compétences : politique générale, administration générale, ressources humaines

Président : Stéphan ROSSIGNOL

Délégués : Alain MONESTIER (Candillargues) ; Michel LAZERGES (Lansargues) ; Yvon BOURREL (Mauguio) ; Claude DUCHESNE (Mudaison), Christian JEANJEAN et Arlette COUSSY (Palavas-les-Flots), Marie-Thérèse BRUGUIERE et Alain AQUILINA (Saint-Aunès), Jean-Louis BOUSCARAIN (Valergues).

- **Attractivité économique et emploi**

Vice-présidente : Yvon BOURREL

Délégués : Alain MONESTIER, Brice BONNEFOUX, Bernard REY, Michel LAZERGES, Bernard CASSARD, Jean-Claude ALBERT, Claude DUCHESNE, Christian JEANJEAN, Sylvie MARTEL-CANNAC, Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Nancy SEGURA, Jean-Louis BOUSCARAIN, Hervé BERARD, Mathieu SOLIVERES, Christophe THIOLLET

- **Transports, déplacements et infrastructures**

Vice-président : Christian JEANJEAN

Délégués : Marie-France SAMITIER, Joëlle JENIN-VIGNAUD, Jean-Michel LAUNAY, Monique BOUISSEREN, Laurence GELY, Alain FOUCARAN, Christian ROBERT, Guy REVERBEL, Laurent HENIN, Alain AQUILINA, Pierre LIBES, Hervé BERARD, Christine COMBARNOUS, Daniel BOURGUET, Dominique SANCHEZ.

- **Aménagement du territoire, habitat et politique de la ville**

Vice-présidente : Marie-Thérèse BRUGUIERE

Délégués : Alain MONESTIER, Joëlle JENIN-VIGNAUD, Hélène PARENA, Monique BOUISSEREN, Bernard CASSARD, Ariane SANCHEZ-BRESSON, Claude DUCHESNE, Guy REVERBEL, Arlette COUSSY, Sophie CRAMPAGNE, Alain AQUILINA, Jean Louis BOUSCARAIN, Daniel BOURGUET, Hervé BERARD, Christophe THIOLETT.

- **Environnement et qualité de vie**

Vice-président: Michel LAZERGES

Délégués : Marie-France SAMITIER, Joëlle JENIN-VIGNAUD, Jean-Michel LAUNAY, Monique BOUISSEREN, Alain FOUCARAN, Bernard GANIBENC, Christian ROBERT, Guy REVERBEL, Sylvie MARTEL-CANNAC, Jacques CRAVERE, Alain AQUILINA, Pierre LIBES, Christine COMBARNOUS, Daniel BOURGUET, Hervé BERARD

- **L'eau et l'assainissement**

Vice-présidente : Claude DUCHESNE

Délégués : Marie-France SAMITIER, Joëlle JENIN-VIGNAUD, Brice BONNEFOUX, Michel LAZERGES, Bernard GANIBENC, Laurence GELY, Christian JEANJEAN, Sylvie MARTEL-CANNAC, Jacques CRAVERE, Alain AQUILINA, Pierre LIBES, Daniel BOURGUET, Christine COMBARNOUS, Jean-Claude ALBERT, Dominique SANCHEZ

- **L'enfance, jeunesse, sports et loisirs**

Vice-président : Jean-Louis BOUSCARAIN

Délégués : Marie-France SAMITIER, Evelyne BIOU, Hélène PARENA Monique BOUISSEREN, Ariane SANCHEZ-BRESSON, Caroline FAVIER, Claude DUCHESNE, Sylvie MARTEL-CANNAC, Arlette COUSSY, Sophie CRAMPAGNE, Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Marie-Thérèse BRUGUIERE, Daniel BOURGUET, Hervé BERARD, Christophe THIOLETT

- **Finances, ressources, prospectives et évaluations**

Vice-président : Alain MONESTIER

Délégués : Marie-France SAMITIER, Brice BONNEFOUX, Bernard REY, Michel LAZERGES, Bernard CASSARD, Caroline FAVIER, Jean-Claude ALBERT, Christian JEANJEAN, Arlette COUSSY, Christian CLAVERIE, Nancy SEGURA, Jean-Louis BOUSCARAIN, Hervé BERARD, Daniel BOURGUET, Dominique SANCHEZ

- **Le développement durable du territoire**

Vice-présidente : Arlette COUSSY

Délégués : Marie-France SAMITIER, Hélène PARENA, Joëlle JENIN-VIGNAUD, Michel LAZERGES, Laurence GELY, Alain FOUCARAN, Christian ROBERT, Alain AQUILINA, Guy REVERBEL, Sylvie MARTEL-CANNAC, Christian CLAVERIE, Christine COMBARNOUS, Daniel BOURGUET, Dominique SANCHEZ, Hervé BERARD

- **Conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale**

Vice-président : Alain AQUILINA

Délégués : Marie-France SAMITIER, Hélène PARENA, Monique BOUISSEREN, Ariane SANCHEZ-BRESSON, Claude DUCHESNE, Arlette COUSSY, Alain AQUILINA, Sophie EGLEME.

Les compétences

4 compétences obligatoires :

- En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
- En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

6 compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- L'assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la communauté en application des 3^{ème} et 4^{ème} de l'article L 2224-10 ;
- L'eau ;

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L 2224-13.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.

12 compétences complémentaires :

- Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ;
- Les actions d'aménagement rural d'intérêt communautaire ;
- Acquisition, protection et mise en valeur d'espaces naturels sensibles ou remarquables, littoraux ou non littoraux d'intérêt communautaire ;
- Animation et études générales d'intérêt communautaire pour la mise en œuvre des plans d'actions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lez-Mosson-étangs palavasiens et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) dans le cadre d'une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lez, de la Mosson et des étangs palavasiens :
- Actions d'animation, d'études d'intérêt général et de gestion d'ouvrages exercées à l'échelle du bassin versant ou de la zone humide de l'étang de l'or d'intérêt communautaire.
- Les schémas directeurs des eaux pluviales et missions de maîtrise d'œuvre associées.
- Le co-financement d'actions éducatives en faveur des collégiens.
- Les actions de sports à l'école d'intérêt communautaire.
- Étude et mise en place d'un réseau de télécommunication à haut et très haut débit.
- Dans le cadre des dispositions des articles L 5211-1, L 5211-56 et L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales et R 423-15 du code de l'urbanisme, prestations au profit des communes membres de la Communauté et des communes non membres, notamment au moyen du service d'urbanisme pour l'instruction des autorisations délivrées au titre du droit des sols mais également au moyen de tous les services de la communauté.
- Entretien et renouvellement des poteaux incendie ;
- Gestion de l'espace de tradition de la Paluzelle sud à Candillargues ;

Les missions de la collectivité réparties par pôle

Dans la suite du document, les missions assurées par les services de l'agglomération sont présentées en suivant une logique de pôle purement administrative qui peut s'éloigner du classement des compétences comme de celui des priorités du projet de territoire.

A/ Pôle Aménagement et développement durable

I/ L'attractivité économique et l'emploi

Introduction :

Avec près de 17 000 emplois et plus de 7 000 établissements actifs, dont plus de 5 000 dans le champ des activités marchandes hors agriculture, sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or constitue un bassin d'emploi majeur de l'Hérault.

Pour autant, le dynamisme démographique et l'attractivité du territoire, y compris auprès d'une population active, nécessitent de soutenir de manière importante l'attractivité économique et la création d'emploi.

Par la création et la gestion de 14 zones d'activité économiques réparties sur 350 ha, les élus du territoire créent les conditions nécessaires au développement des entreprises endogènes et à l'implantation d'entreprises exogènes. Des projets de nouvelles zones d'activités économiques ont fait l'objet d'études préalables afin de disposer en permanence du foncier ou de l'immobilier disponible pour des implantations nouvelles.

En parallèle des projets d'aménagement économique, la politique économique du Pays de l'Or repose sur l'animation et le soutien aux filières clés qui font l'identité du territoire : l'agriculture, le tourisme, et le nautisme. Pour cela, la collectivité s'appuie notamment sur des partenariats étroits engagés avec les autres collectivités (Région, Département, collectivités voisines...) les organismes consulaires (Chambre d'agriculture, CCI...), une association d'entreprises régionale regroupant les entreprises du nautisme léger (Occitanie Water Sports), les structures d'accompagnement et de financement des porteurs de projets (Plateforme d'Initiative Locale), ainsi que les structures spécialisées dans l'accompagnement et le soutien des demandeurs d'emplois (Pôle Emploi, La mission locale d'insertion, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi...).

Enfin, pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emplois sur le territoire l'agglomération accueille demandeurs d'emplois et recruteurs au sein de ses deux antennes de proximité à Mauguio et La Grande-Motte, et organise des événements d'animation pour accompagner la recherche d'emploi tout au long de l'année.

1 - Les zones d'activités

Soucieuse de maintenir les conditions optimales d'implantation pour les entreprises, l'agglomération poursuit sa politique de requalification et de développement de ses zones d'activités. Celles-ci sont classées en trois catégories (zones de rayonnement, zones intermédiaires ou spécialisées, et zones de proximité) en fonction de leur accessibilité, de leur visibilité, de leur spécialisation éventuelle et de leur taille.

Les nouveaux aménagements et les opérations de requalification sont échelonnées dans le temps de manière à pouvoir offrir du foncier ou de l'immobilier immédiatement disponible aux entreprises désirant s'agrandir ou s'installer sur le territoire du Pays de l'Or. Des partenariats sont menés avec les opérateurs privés sur le territoire de manière à maintenir une qualité, une cohérence globale, et une optimisation de la consommation foncière sur les projets d'ensemble.

Ainsi en 2017, la ZAC des Portes de l'aéroport, située à Mauguio, au sud de la zone de Fréjorgues EST est entrée en phase de pré-commercialisation. Baptisée pour cela « Parc Industrie Or Méditerranée », elle a vocation à accueillir des entreprises de production dans un parc proposant des bâtiments clés en main et un maximum d'espaces et de services mutualisés.

Au Nord de la zone de Fréjorgues Est un second secteur d'extension, Fréjorques EST II La Mougère voit démarrer les premières constructions avec une vocation d'accueil d'entreprises commerciales, tertiaires et artisanales.

L'aéroport de Fréjorgues poursuit son développement avec la commercialisation d'une plateforme logistique sur la zone de frêt et des développements tertiaires et hôteliers se précisent le long de la route d'accès à l'aéroport.

A Saint Aunès, l'Ecoparc fait l'objet d'un transfert du Département à l'Agglomération, un projet d'extension sur secteur Pioch Pallat est à l'étude.

A Mudaison, la commercialisation des trois derniers lots de la zone du Bosc se poursuit. Les aménagements destinés à améliorer l'accessibilité de la zone et notamment la suppression du passage à niveau de Baillargues avancent.

A Valergues la zone des Jasses fait l'objet d'une étude de faisabilité afin d'identifier les secteurs d'extension possibles.

A Candillargues, un projet de nouvelle zone artisanale est étudié sur le secteur de La Providence.

2- L'animation économique et les filières clés du territoire

L'animation économique

Dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance des entreprises de son territoire et de leur donner l'occasion d'être mieux connues, reconnues et valorisées localement, l'agglomération participe à un certain nombre d'animations économiques organisées par ses partenaires comme le Prix de la TPE organisé par la CCI, les Masters de la Lettre M, La Tribune Women Awards, Le gala des Ambassadeurs d'Occitanie visant à mettre à l'honneur les entrepreneurs dynamiques du territoire.

L'agglomération anime également le tissu économique autour de diverses thématiques. Lauréate de l'appel à projet « Territoire Économe en Ressources », elle a souhaité capitaliser sur cette démarche et lancer avec le concours des entreprises de la zone du Bosc à Mudaison, une étude pilote pour identifier les collaborations existantes et celles pouvant être développées entre les entreprises d'une même zone d'activités afin d'économiser les ressources. Au-delà de l'occasion de se connaître et de collaborer qui est ainsi offerte aux entreprises, l'identification de pistes de substitution (lorsque les déchets des uns deviennent les ressources des autres) ou de mutualisation (partage d'équipements, de ressources ou de personnel) a permis d'envisager des collaborations futures.

La filière agricole

De manière plus spécifique, sur la filière agricole le partenariat qui lie la communauté d'agglomération et la Chambre d'agriculture 34 depuis 2013 se poursuit. La valorisation des agriculteurs du territoire passe par des mises en avant dans le magazine de l'agglomération, et l'organisation d'Eductour à destination des Offices de Tourisme du Littoral pour leur faire découvrir les exploitations pouvant organiser des visites pour les touristes au Nord de l'Étang de l'Or. Enfin, en 2017, la mise en place de marchés de producteurs de pays estivaux a été étudiée sur les communes de La Grande Motte, Candillargues et Carnon, avec un objectif de mise en œuvre en 2018.

En addition de ces actions, un travail multi partenarial a été engagé avec deux territoires voisins : La Métropole de Montpellier et la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, autour d'une politique volontariste en matière d'agro écologie et d'alimentation. Ainsi à l'automne 2017 le lancement du projet BoCal a permis de mettre la majorité des acteurs autour de la table pour définir une direction commune, vers une agroécologie territoriale et en faveur d'une alimentation saine et locale. Ce projet a donné lieu à l'édition d'un Guide et d'une plateforme Web, destinés à recenser et valoriser les producteurs et commerçants locaux qui s'inscrivent dans la démarche et à informer et orienter le consommateur vers un produit Bon et local.

Le Nautisme

En 2017, l'agglomération maintient son soutien à l'association d'entreprises Occitanie Water Sports (anciennement KLR – Kitesurf Languedoc Roussillon), qui s'ouvre au surf, au Stand Up Paddle, au windsurf et au wake (câble) pour représenter l'ensemble de la filière Glisse et Vent. Le plan d'actions porté par l'association s'articule autour de 3 volets :

1. Structuration, promotion, animation d'une offre globale d'accompagnement pour les entreprises de la filière
2. Favoriser l'innovation, l'expérimentation sur le littoral
3. Promotion et commercialisation de la destination

L'agglomération travaille également en partenariat avec la CCI et les entreprises du secteur, sur la possibilité de dédier une partie du parc industries Or Méditerranée aux acteurs du nautisme. Le projet d'aménagement est présenté aux entreprises de la filière qui auraient des projets de développement et seraient susceptibles de s'implanter sur le secteur dans l'objectif de créer une zone économique nautique.

Le Tourisme, une compétence nouvelle

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Pays de l'Or exerce la compétence « *promotion du tourisme* » en lieu et place des communes des « terres » : Valergues, Lansargues, Mudaison, Candillargues et Saint Aunés. Les communes littorales, stations classées de tourisme ayant souhaité déroger au transfert, elles assurent la compétence à leur échelle.

Un atelier de travail collaboratif a été organisé en Avril 2017. Il a permis de dégager les dénominateurs communs au territoire du Nord de l'étang : les élevages de taureaux, l'étang de l'Or, la vigne (et l'agriculture de manière générale) et les fêtes votives. Ainsi 3 thèmes ont été retenus pour valoriser ces communes d'un point de vue touristique :

- La bouvine (ensemble des traditions et des pratiques sportives de la tauromachie camarguaise)
- L'environnement naturel et l'étang de l'or
- L'agriculture et la viticulture

L'année 2018 sera consacrée à la définition d'une stratégie et un plan d'actions pour définir le périmètre d'intervention de l'agglomération en matière de tourisme des terres.

En parallèle, l'agglomération a participé à la démarche de Structuration de POles Touristiques Territoriaux (SPÔTT) autour d'une destination « Camargue » portée par les trois agences départementales du tourisme du Gard, des Bouches du Rhône et de l'Hérault suite à un appel à projet lancé par la secrétaire d'État au tourisme en Octobre 2016. Cette démarche ayant pour objectif d'organiser, au-delà des frontières

administratives, une offre touristique maîtrisée et durable en s'appuyant sur des ressources transversales : patrimoine naturel et bâti, culture, savoir-faire et terroir, culture régionale, tourisme fluvio-maritime. La durée du contrat SPÔTT est de 3 ans (2017-2019), et il a donné lieu à une mission d'expertise par l'agence nationale du tourisme ATOUT France, sur la destination « Camargue » dans laquelle les 5 communes du Nord de l'Étang peuvent se reconnaître.

La Politique Locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences de l'Agglomération du Pays de l'Or notamment en matière de *Politique Locale du Commerce et Soutien Aux Activités Commerciales*.

Une étude menée par un groupe d'étudiants au début de l'année a permis de dégager de premiers enjeux autour de cette nouvelle compétence. Cette étude a également permis de constater les diversités et spécificités de la problématique commerciale sur les trois bassins du Pays de l'Or : le bassin rural, le bassin littoral et le bassin péri-urbain, ainsi que la diversité des actions menées par les communes.

En juin 2017, il a été entrepris une deuxième démarche pour approfondir le sujet et dégager de nouveaux axes grâce à une recherche documentaire et des échanges auprès d'acteurs territoriaux (CCI, communes) mais également auprès d'autres EPCI en France.

A l'issue de cette réflexion l'agglomération a choisi de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études spécialisé et une consultation a été lancée en fin d'année dans l'objectif d'accompagner l'agglomération et les communes dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions sur le sujet à l'échelle du territoire et de définir l'intérêt communautaire.

Les aides aux entreprises

A travers son partenariat avec la plateforme Hérault Est Initiative, l'agglomération du Pays de l'Or soutient les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises grâce à l'attribution de prêts personnels à taux zéro, permettant de relever leur capacité d'emprunt auprès des partenaires bancaires. Ce sont ainsi 22 porteurs de projets qui ont pu être accompagnés en 2017 pour un montant total d'aides de 10 818 €.

En addition de ce dispositif, l'agglomération a entamé en 2017, une réflexion pour la mise en œuvre d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises sur son territoire.

3. L'emploi et insertion

A fin Décembre 2017, Pôle Emploi dénombre 5612 demandeurs d'emplois sur le territoire du Pays de l'Or. Ce nombre est en progression de 2,5% sur un an, une progression similaire est observée à l'échelle de la Région (+2,6% pour la région Occitanie).

Parmi ces demandeurs d'emplois, il faut noter la sur représentation des séniors, et le recul de la proportion de jeunes.

La proportion des demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation et de qualification élevé est également plus importante sur notre territoire que sur l'ensemble de la Région.

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emplois sont les métiers du commerce de la vente et de la grande distribution (17%), de l'hôtellerie-restauration, tourisme loisirs et animation (17%); des services à la personne et à la collectivité (17%)

En parallèle, l'offre d'emploi à fin 2017 enregistrée par Pôle Emploi s'élève à 4057 offres, en progression de 7% sur l'année (+16,3% sur Occitanie)

Parmi ces offres, il faut noter la progression des contrats durables notamment des CDI, et le recul des contrats saisonniers, qui restent néanmoins, en toute logique, largement surreprésentés par rapport à ce qui est observé sur l'ensemble de la Région :

Les métiers les plus recherchés par les employeurs sont les métiers de l'hôtellerie-restauration, tourisme loisirs et animation (27%), du commerce de la vente et de la grande distribution (18%), des services à la personne et à la collectivité (13%)

Le secteur de l'hôtellerie-restauration, tourisme loisirs et animation est le seul secteur pour lequel le nombre d'offres (1112 sur les 12 derniers mois) est supérieur au nombre de demandeurs d'emplois en recherche sur ce secteur (963 sur les 12 derniers mois)

Dans ce contexte, L'agglomération du Pays de l'Or, en complément de la politique de développement économique menée, œuvre quotidiennement, en proximité et en complémentarité avec ses partenaires, au rapprochement de l'offre et de la demande sur notre territoire.

Deux antennes de proximité à **La Grande Motte** et à **Mauguio** accueillent ainsi le public tous les matins, le lundi après-midi à La Grande Motte et le mardi après-midi à Mauguio. Trois conseillères / animatrices emploi accueillent, orientent et accompagnent les demandeurs d'emplois dans leurs démarches mais également les recruteurs dans leur recrutement (notamment les recruteurs saisonniers). Les deux points emploi sont

labellisés « Lieux d'Accueil Multimedia ». Des ordinateurs sont mis à disposition en libre accès ou avec un accompagnement dans le cadre d'ateliers spécifiques.

En 2017 ce sont plus de 1000 **usagers** qui ont été accueillis dans les deux Point Emploi du territoire. Les trois quarts d'entre eux sont de nouveaux usagers n'ayant pas fréquenté les Point Emploi avant 2017. Au total la porte des Point Emploi a été poussée plus de 6200 fois dans l'année. Avec une moyenne de 6 visites par usager par an.

L'agglomération du Pays de l'Or, consciente que la problématique de l'emploi sur un territoire nécessite l'engagement d'un maximum de parties prenantes poursuit une politique partenariale efficace et opérationnelle. Elle a ainsi conclu en 2017 une convention globale avec Pôle Emploi dans l'objectif de trouver les meilleures synergies possibles entre les actions menées par les uns et les autres.

A titre d'exemple, quelques actions menées en étroite collaboration avec Pôle Emploi :

- Proposition d'ateliers Pôle Emploi à destination des demandeurs d'emploi du territoire au sein des Points Emploi de l'Agglomération
- Relais d'information par Pôle Emploi auprès des demandeurs d'emplois par email ou sms pour les rencontres et événements organisés par le service emploi de l'Agglomération
- Publication des offres recueillies par les antennes pour le forum littoral de l'emploi saisonnier dans la base de données Pôle Emploi pour orienter les demandeurs d'emploi vers le Forum
- Échanges d'information sur les projets d'implantation dans l'objectif d'anticiper les besoins en recrutement....

Les partenariats et le soutien aux missions menées la MLI - Mission Locale d'Insertion, auprès des jeunes de 16 à 25 ans et le PLIE - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi auprès des publics les plus éloignés de l'emploi sont également renouvelés. En 2017 la MLI a obtenu une subvention de 136 500 € pour l'accompagnement de 833 jeunes et le PLIE un soutien de 60 000 € pour le suivi de 536 personnes en recherche d'emploi.

L'agglomération mène également un programme d'animation tout au long de l'année pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur le territoire.

Ainsi huit rencontres « info métiers » ont été organisées en alternance dans nos « Point Emploi » de Mauguio et La Grande Motte. Elles ont permis aux intervenants recruteurs et organismes de formation de faire valoir les métiers proposés et la manière d'y accéder. Sur l'année 120 personnes ont participé à ces rencontres de petit format qui permettent des échanges qualitatifs entre intervenants et demandeurs d'emplois.

En Mars, le "forum littoral de l'emploi saisonnier" mutualisé avec la Communauté de Communes de Terre de Camargue pour faciliter le recrutement saisonnier a été organisé à La Grande Motte. Chaque année 120 à 150 recruteurs présents peuvent ainsi démarrer

le recrutement de leurs équipes saisonnières notamment et proposent entre 1000 et 1500 offres à 1200 à 2200 visiteurs.

En Avril, une conférence sur l'emploi dans l'aéronautique a eu lieu à l'occasion des journées académiques Espace et Aéro les 27 et 28 Avril

En Octobre, le COMIDER - Association de retraités du privé et du public qui participe à l'insertion professionnelle, la formation aux métiers, l'aide à la création d'entreprises, avec le soutien financier de l'agglomération du Pays de l'Or (1 000 €) a organisé le Markethon, une recherche active et collective d'offres d'emplois sur un secteur géographique donné.

En 2017, les résultats obtenus pour le Languedoc Roussillon sont les suivants :

- 1114 participants (soit +30% par rapport à 2016)
- 8 738 entreprises visitées sur la journée (soit +10% par rapport à 2016)
- 1 552 propositions d'emploi recueillies (soit +13% par rapport à 2016)

En Novembre, l'événement « En route pour l'Emploi » a rassemblé à Mauguio 50 exposants, dont 20 entreprises du territoire qui ont ainsi été mises en relation avec près de 500 visiteurs sur la demi-journée.

Au total en 2017, que ce soit par l'intermédiaire des événements et animations organisées ou dans le cadre d'un accompagnement individualisé, plus d'une centaine de recruteurs du territoire ont été soutenus dans leur recrutement par les antennes emploi du Pays de l'Or

II/ L'aménagement du territoire

Territoire de contrastes, oscillant entre une plaine agricole et un littoral touristique parmi les plus attractifs de l'hexagone, la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or a fait de l'aménagement de son territoire un enjeu primordial. Pour cela, la collectivité s'est dotée en 2011 d'un Schéma de Cohérence Territoriale, qui lui donne ainsi une ligne de conduite pour les 15 prochaines années.

1. Le SCOT, véritable feuille de route en matière d'aménagement

Créé par la loi SRU, le **SCOT est un document de planification** : un outil de conception et de mise en œuvre d'un projet à l'échelle intercommunale.

Il définit l'évolution et les orientations stratégiques du territoire pour les 15 ans à venir. Il se fonde sur une **vision globale** du territoire entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

2. A quoi sert un SCOT ?

C'est un outil de mise en cohérence des politiques de l'habitat, du transport, du développement économique.

Le SCOT permet d'organiser le développement et l'aménagement futur du territoire en déterminant, au travers de son **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de son **document d'orientations et d'objectifs (DOO)**, l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Le SCOT du Pays de l'Or a été arrêté le 23 juin 2011 et approuvé le 15 décembre 2011.

3. La révision du SCOT

Conformément à l'article L122-13 du Code de l'urbanisme, six ans au plus après la délibération portant approbation du Schéma de Cohérence Territoriale, la collectivité doit procéder à une analyse des résultats de l'application du Schéma.

Cette analyse des résultats a été lancée en octobre 2013 et a conclu à la nécessaire mise en révision du SCOT contenu du nouveau périmètre de l'agglomération et de l'intégration des lois Grenelles.

4. Les étapes de la révision du SCOT

La mise en révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération du Pays de l'Or a été engagée par délibération du conseil communautaire le 30 octobre 2014 (délibération n°CC2014/136).

La révision du SCOT comprend cinq grandes étapes :

La phase étude :

- Phase 1 : Actualisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement,
- Phase 2 : Définition et rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Phase 3 : Élaboration et rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

La phase procédure :

- Phase 4 : Débat d'orientations du SCOT au moins 4 mois avant l'arrêt du SCOT,
Délibération tirant le bilan de la concertation au moment de l'arrêt du SCOT,

Avis Personnes Publiques Associées (PPA),
Enquête publique
Modifications éventuelles après enquête publique,

- Phase 5 : Approbation du SCOT.

L'année 2017 a été dédiée à l'élaboration du PADD.

Un premier Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été adopté par le conseil communautaire le 15 décembre 2016 (délibération CC2016/91).

Un groupe de travail d'élus s'est réuni dix fois dans l'année pour traiter les différentes thématiques du document. Le groupe de travail a réalisé également une « rando SCOT » qui a eu lieu le 21 Mars 2017 pour venir compléter les travaux théoriques par des visites de terrain.

Une présentation en CEDEPENAF a eu lieu le 14 Mars 2017 afin de mesurer la réduction de consommation des espaces agricoles inscrites au PADD.

Une deuxième réunion publique s'est déroulée le 28 juillet 2017, en présence d'une cinquantaine de personnes.

Ces réunions publiques ont fait ressortir les éléments suivants :

- la problématique de l'installation d'agriculteurs liée à la loi littoral,
- la problématique du développement du numérique sur le territoire de l'agglomération,
- la collaboration avec les intercommunalités voisines, Métropole et Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- la maîtrise de la ressource en eau,
- la maîtrise des eaux usées et pluviales,
- mise en place de cheminements doux,
- remise en état des infrastructures voiries sur le territoire de l'agglomération.

Afin de tenir compte des remarques des personnes publiques associées, le PADD a été retravaillé et a fait l'objet d'un nouveau débat le 26 septembre 2017 (délibération CC2017/70).

III/ Les transports de voyageurs et les déplacements

Les transports en commun se renforcent sur notre territoire :

Le 31 octobre 2013, le conseil d'agglomération a approuvé un schéma de développement du réseau de transport dont la mise en œuvre est prévue en plusieurs étapes :

- Début janvier 2014, l'extension du service de transport à la demande, à tous les habitants des communes du nord territoire (Candillargues, Lansargues, Mudaison, Saint-Aunès, Valergues)
- Mise en place de lignes régulières pour les communes les plus denses de l'agglomération (Palavas les Flots, Mauguio-Carnon et La Grande Motte)
- Un renfort estival répondant aux besoins estivaux

Ce schéma de développement illustre l'ambition de l'agglomération de construire un réseau de transport urbain performant répondant aux besoins des habitants du territoire venant compléter l'offre de transport urbaine et spécifique existantes, en accord avec le projet de territoire « Pays de l'Or 2030 ».

En effet, le projet de territoire a consacré le transport et les déplacements parmi les thématiques essentielles de la politique intercommunale des 15 prochaines années.

Ainsi, tandis que le réseau Transp'Or ne cesse de se structurer, l'agglomération travaille parallèlement à l'amélioration des solutions de transports dits doux.

Janvier 2017

La billettique a été lancée le 1^{er} janvier 2017, sur l'ensemble des lignes du réseau Transp'Or, y compris Bus A la Demande.

Les mairies, le siège et les antennes de l'agglomération réalisent et vendent les titres de transport.

- Le projet billettique est couplé au Système d'Aide à l'Exploitation pour le réseau Transp'Or. L'objectif est la validation des usagers par l'intermédiaire d'un support sans contact, afin d'avoir un retour statistiques de l'utilisation du réseau (nombre de montées par arrêt, jour, évolution...) et d'ajuster les besoins le cas échéant.

Le SAE permet de suivre les courses des lignes du réseau Transp'Or, en temps réel et de contrôler la réalisation des itinéraires, des arrêts, des avances et retards.

Février 2017

- Mise en accessibilité d'un car de la régie des transports

Novembre 2017

- Mise en place de contrôles fraude et qualité sur l'intégralité du réseau Transp'Or

Décembre 2017

- Développement de l'intermodalité sur le réseau Transp'Or, avec l'intégration des titres intermodaux scolaires et tout public d'Hérault Transport. Un usager peut donc voyager avec le même titre de transport sur le réseau TaM, Hérault Transport et Transp'Or

IV/ L'habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Agglomération du Pays de l'Or a acquis une nouvelle compétence relative à «l'équilibre social de l'habitat». Face à la très forte croissance démographique dans l'Hérault, l'exercice de cette compétence permet à notre intercommunalité d'améliorer l'offre de logements actuelle et de favoriser la mixité sociale. L'Agglomération peut donc agir pour un habitat de qualité et permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à un logement.

1. Le Plan Local de l'Habitat (PLH)

Le Plan Local de l'Habitat a été approuvé le 15 avril 2016. Véritable outil stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, il définit les enjeux, les orientations stratégiques et le programme d'actions concrètes à mener sur une durée de six ans, afin d'améliorer l'offre de logements du territoire du Pays de l'Or.

2. Les aides intercommunales en faveur de la construction du logement social

Par délibération du 29 juin 2016, l'agglomération a approuvé son nouveau règlement d'intervention en faveur de la production de logements locatifs sociaux. Elle a pu soutenir la réalisation de 21 logements sociaux à travers 84 000 € de subvention pour les logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et en accordant sa garantie d'emprunt à hauteur de 75% pour un montant total de prêts CDC de 2 984 338 € (opérations ZAC Lou Plan des Aires à Mudaison) avec les bailleurs sociaux FDI Habitat.

3. Conférence Intercommunale du logement

Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme, L'agglomération du Pays de l'Or entend se positionner comme un acteur de la politique d'attribution des logements sociaux et se saisir pleinement des mesures prévues par la loi avec pour objectif de répondre aux enjeux de cohérence, de lisibilité et de transparence des attributions et de répartition géographique de l'accueil des ménages prioritaires. L'article 97 de la loi ALUR prévoit que les principes de la politique intercommunale de la gestion de la demande de logement social, d'information des demandeurs, et d'attribution des logements sociaux soient définis par :

- une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui élabore les orientations de la politique intercommunale
- un Plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) de logement social et d'information des demandeurs.

L'Agglomération a approuvé la création de la CIL et du PPGD par délibération le 31 octobre 2017 (n°CC2017/70).

V/ Le CISPD

L'intercommunalité s'est doté en 2010 d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Après avoir dégagé des objectifs à partir de l'avis de trois groupes de travail constitués, la stratégie territoriale (2012-2014) a été adoptée en conseil communautaire de juin 2011, déclinée sur 6 axes prioritaires d'action :

(Axe 1)

Qualification des ressources territoriales: informer sur les dispositifs de prévention et d'accompagnement existants et former les personnes ressources du territoire

(Axe 2)

Cellule de veille et de concertation socio-éducative

(Axe 3)

Harmonisation et déploiement des dispositifs de prévention

(Axe 4)

Coordination intercommunale des actions de prévention au sein des collèges

(Axe 5)

Déploiement de la vidéo-protection sur le territoire intercommunal

(Axe 6)

Accueil de mesures de Travail d'Intérêt Général sur le territoire intercommunal

Après le bilan de la stratégie (2012-2014) une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance a été adoptée par délibération du 19 décembre 2014 pour la période (2015-2017), proposant le renouvellement des actions jugées satisfaisantes et l'adoption de nouvelles orientations, avec un calendrier de réalisation et des critères d'évaluation.

Des actions de formation sur l'animation d'une action de prévention ont été proposées aux animateurs des espaces jeunes. Ainsi, sur l'année 2017, 8 animateurs ont été formés sur les thèmes suivants : l'alcool, la violence, le risque sexuel, l'outil internet.

La **cellule de veille** a été sollicitée pour deux jeunes en 2015. Un travail de prévention et d'orientation a pu être mené notamment avec l'un des deux. Il n'y a eu aucune autre saisine depuis.

Le Pays de l'Or soutient financièrement le **Point Écoute Parents Adolescents** de Manguio (252 personnes reçues dont 144 adolescents) et finance en totalité celui de La Grande Motte, de Palavas-les-Flots et de Lansargues (238 personnes reçues en 2017 dont 152 adolescents avec une forte proportion des 10-14 ans).

Des actions de prévention ont également été menées au sein des trois collèges du territoire avec une nouvelle forme d'intervention type « théâtre-forum », très appréciée des collégiens (environ 70 classes en 2017).

Une réflexion a été lancée sur la **prévention du décrochage scolaire**. Un état des lieux a été réalisé. Ainsi, il est ressorti un manque d'actions en faveur de la parentalité sur notre territoire. A ce jour, un travail en relais avec la CAF de l'Hérault est en place pour une prise en charge de ce public pour lequel l'Agglomération n'a pas compétence à intervenir.

Le CIAS du Pays de l'Or s'est impliqué concernant les **violences faites aux femmes**. La création du Réseau Violence Intra Familiale (VIF) a vu le jour en 2017.

En 2017, l'agglomération a accordé une subvention de 2 000 € à la commune de Manguio- Carnon pour l'installation d'un équipement de vidéo-protection.

La convention de partenariat entre l'agglomération et le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation de l'Hérault permet l'accueil de mesures de **Travaux d'Intérêt Général** (TIG). En 2017, aucun TIG collectif n'a eu lieu sur le territoire de l'Agglomération.

En 2016, une convention de partenariat a été signée entre l'Agglomération et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour l'accueil de jeunes (16-18 ans) condamnés à des peines alternatives (type TIG). En 2017, aucun PJJ n'a eu lieu sur le territoire de l'Agglomération.

Un bilan triennal va être réalisé fin 2017, le CISPD va certainement proposer la nouvelle stratégie pour la période 2018-2020.

VI/ Le développement durable

Engagée dans l'élaboration d'une démarche de développement durable depuis 2012, l'Agglomération du Pays de l'Or prend part aux engagements nationaux et européens dans les domaines de l'énergie et du climat dans un souci de développement durable de son territoire. Ce projet ambitieux vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie sur son territoire et à le préparer aux impacts du changement climatique, tout en garantissant une qualité de vie des habitants. Le Plan Climat s'inscrit dans le projet global de développement durable du territoire, porté au travers de la démarche Agenda 21 et dont il constitue le volet énergie-climat. L'ensemble forme la stratégie développement durable de Pays de l'Or.

La démarche de Pays de l'Or est innovante et ambitieuse puisqu'elle assemble trois projets :

- un **Agenda 21**, démarche globale de développement durable ;
- un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, démarche réglementaire, qui permet d'approfondir les enjeux énergie et climat ;
- une **démarche de labellisation Cit'ergie®** sur laquelle la collectivité s'est appuyée pour bâtir son PCAET et qui servira d'outil d'évaluation de la démarche développement durable.

Ces trois démarches de développement durable s'articulent et se complètent afin de ne former qu'une seule stratégie territoriale de développement durable et de transition énergétique. Cette démarche globale doit conduire le développement de politiques et de projets de développement durable exemplaires et permettre de répondre par ailleurs aux exigences réglementaires qui incombent à l'agglomération.

Cet engagement a permis à la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or de devenir **Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV)** et d'être signataire de conventions d'attribution de fonds dédiés au financement d'actions qui ont débuté en 2017.

La collectivité a ainsi reçu une aide financière de 2.000.000 € pour la réalisation des actions suivantes :

Action 1 : Former le personnel roulant à l'éco-conduite : La consommation de carburant représente près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre du bilan carbone interne de Pays de l'Or (2 410 tCO₂ sur 5 600 tCO₂).

Action 2 : Moderniser l'éclairage public : Dans le cadre de sa stratégie de réduction des consommations d'énergies publiques, l'agglomération du Pays de l'Or s'est engagée dans des travaux de modernisation du parc d'éclairage public de ses zones d'activités.

Action 3 : Dynamiser les actions de compostage : Distribution de composteurs individuels gratuitement dans les foyers avec jardin (4216 foyers identifiés). Cette action doit permettre de diminuer la quantité de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) par évitement (composteurs). La part des biodéchets représente 30% des OMR, soit un objectif de réduction d'environ 380 tonnes/an de déchets par foyer et par an.

Action 4 : Création d'un maillage de mobilités douces : ce schéma doit permettre la réalisation d'une liaison transversale des communes au nord de l'étang de l'Or, ainsi qu'une liaison avec les cheminements doux du littoral du Pays de l'Or, en passant par le maillage de la métropole montpelliéraine. Cette action en est à la phase étude.

Action 5 : Maîtriser l'énergie sur le patrimoine communautaire

Rénovation de l'espace aquatique Le Grand bleu à La Grande Motte – remise à neuf du traitement d'eau et renforcement de l'isolation de l'enveloppe externe du bâtiment (menuiseries)

Ces travaux permettront de renforcer l'isolation de l'enveloppe externe du bâtiment et de réduire la consommation en énergie et eau par la remise à neuf du traitement d'eau :

- Remise à neuf du traitement d'eau : baisse de 25% des consommations eau et énergie, soit une économie financière de 50 000 € par an de crédits de fonctionnement.
- Remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries en aluminium à rupture de pont thermique

Action 6 : Préservation et mise en valeur des espaces naturels du Pays de l'Or

Depuis 2007, l'Agglomération du Pays de l'Or développe une stratégie de préservation et de reconquête de ses milieux naturels, notamment de ses zones humides. Au fil des années, elle est devenue gestionnaire de terrains communaux et de terrains Conservatoire du littoral. Aujourd'hui, l'Agglomération gère près de 900 hectares d'espaces naturels, par la mise en œuvre de plans de gestion adaptés à chaque site et habitat naturel.

Ces actions rentrent dans le cadre de la stratégie de développement durable de la Communauté d'agglomération organisée autour de 4 axes :



Au cours de l'année 2017, au la Communauté d'agglomération a lancé la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et la Croissance Verte (dite loi LTECV) qui demande l'intégration du volet « air ». Cette démarche, avec la poursuite de la révision du SCOT du Pays de l'Or, l'élaboration du Plan Global des déplacements et le lancement des études pour la construction d'un réseau cyclable, répond aux enjeux d'un urbanisme durable pour demain.

Au titre du soutien d'une économie verte et locale, au cours de l'année 2017 l'agglomération a lancé une étude pour engager une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale sur une zone d'activités pilote, la zone du Bosc à Mudasion. Des actions de communication pour la valorisation l'agriculture locale ont également été menées, (élaboration du guide BOCAL (bon et local), projection du film « Bye, bye pesticides, l'animation de formations « jardibio » ou des réunions d'accompagnement des agriculteurs vers les pratiques bio).

Au titre de l'axe visant un développement durable pour tous et avec tous, l'année 2017 a été consacrée au lancement d'actions relatives à l'éco-exemplarité de la collectivité en matière de développement durable (Élaboration du Plan des Déplacements de l'Administration, participation au groupe de travail économie circulaire, rédaction du guide de l'agent éco-responsable, formation à l'éco-conduite).

Une convention cadre a été signée avec GRDF pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle d'une politique de réduction de la consommation énergétique.

Des actions d'animation en direction du grand public ont également été menées, telles que la distribution gratuite de deux ampoules LED pour aider les ménages à faibles revenus à maîtriser leur facture énergétique, l'organisation de la « Nuit de la

Thermographie », à Manguio, pour sensibiliser les habitants aux enjeux de rénovation thermique des bâtiments.

Enfin, au titre de la préservation de l'environnement, l'agglomération a lancé l'élaboration du schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable.

VII/ Les aires d'accueil des gens du voyage.

Avec 2 aires de grand passage destinées aux gens du voyage sur son territoire, une à La Grande Motte et l'autre à Manguio, le Pays de l'Or respecte scrupuleusement le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage qui régit l'obligation des collectivités en la matière. L'aire située à La Grande Motte, compte 50 emplacements. Elle est ouverte du 1^{er} mai au 30 septembre. Celle située à Manguio fonctionne toute l'année avec une capacité de 200 places. Malgré cette conformité, le service mis en place par l'agglomération fait l'objet de nombreuses infractions à la règle et d'incivilités répétées qui handicapent de manière récurrente l'exercice de cette obligation.

En 2017, de nombreuses caravanes ont été accueillies sur l'aire de Manguio et de La Grande Motte pour un prix/journée de 2,5 € à Manguio et 5,5 € à La Grande Motte. La recette annuelle des deux structures d'accueil s'est ainsi élevée à 22 500 euros.

B / Pôle Environnement

I / La gestion des déchets

La gestion des déchets constitue une problématique importante du territoire, qui mobilise de nombreux moyens le long d'une chaîne allant de la conteneurisation des déchets, en passant par leur collecte jusqu'à leur valorisation. Le service emploie de nombreux agents de la collectivité dans la mesure où la totalité du service est effectué en régie. Le tri sélectif, la réduction des déchets à la source et le développement du recours aux filières favorisant le recyclage illustrent le large panel des actions portées par le service.

De manière transversale, l'agglomération du Pays de l'Or porte un engagement soutenu sur les questions environnementales et de développement durable. C'est pourquoi, elle mène une politique active en faveur du recyclage des déchets et de leur réduction à la source (compostage, élevage de poules).

Bilan 2017 :

En 2017, le tonnage global de déchets collectés augmente par rapport à 2016 (+ 4,8 %) pour atteindre 52.593 t.

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles est maîtrisé à 21.646 t (-0,7% depuis 2015), malgré l'augmentation de la population et surtout l'intégration récente de la commune de Valergues. Le tonnage des déchets recyclables (4.282 t) poursuit sa hausse (2,8%) en 2017.

Le tonnage de déchets collectés sur les déchèteries augmente en 2017 (+9,4%) pour atteindre 26 476 t.

L'année 2017 est marquée par la poursuite des actions engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention (2016-2021). Le projet de rénovation des déchèteries et de transformation en centres de valorisation a également été initié.

a) La collecte

La collecte des déchets ne se résume bien sûr pas aux simples tournées de ramassage des ordures ménagères en porte à porte ou en bacs collectifs. Le service inclut en outre la collecte des emballages recyclables chez les particuliers et dans les points d'apports volontaires. En 2017, 52.593 tonnes de déchets ménagers ont été collectées, soit une augmentation de 4,8% par rapport à l'année précédente.

Ce service a aussi en charge la gestion des structures de dépôt spécifiques (4 déchèteries situées à La Grande Motte, Mudaison, Palavas-les-Flots et Saint-Aunès) qui sont uniquement destinées aux habitants du Pays de l'Or. En 2017, les tonnages des différents matériaux collectés en déchèterie s'élèvent à 26 476 tonnes. Tous les flux, hors DEEE, sont en augmentation avec, parmi eux, un accroissement significatif des encombrants (+20,9%), du mobilier (+24,6%), filière récente, et des déchets dangereux (+35,5%). Le traitement des métaux, qui induit une revente des matériaux, a augmenté quant à lui de 11,5%.

Types de matériaux	Tonnage en 2016	Tonnage en 2017	Evolution
Carton brun	891	928	4,2%
Gravats	5 255	5 494	4,5%
Fer	732	816	11,5%
Mobilier	887	1 105	24,6%
DEEE*	509	473	-7,1%
Encombrant	4 409	5 329	20,9%
DDS**	31	42	35,5%

Végétaux	11 325	12 109	6,9%
Textiles	162	180	11,1%
Total	24 200	26 476	9,4%

** DEEE : ils regroupent tous les objets ou les composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électromagnétiques, que ces courants soient fournis par branchement sur une prise ou à travers des piles ou des batteries. Ils deviennent des DEEE (déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) lorsqu'ils sont amenés en déchèterie.*

*** DDS : Les Déchets Dangereux Spécifiques sont des déchets dangereux, pour la santé et/ou pour l'environnement : batteries de voiture, peintures, acides, piles, solvants, produits phytosanitaires, huiles de vidange, tubes fluorescents ou néons...*

Les 289 points de tri en apport volontaire (dépôt de verre et d'emballages ménagers) ont permis de collecter 1 530 tonnes de verre (+2,6%) et 1 391 tonnes d'emballages recyclables (dont 68% de papier).

Le verre collecté auprès des professionnels est également en nette augmentation avec 722 tonnes de verre (+7%). Le carton essuie quant à lui un léger recul avec 460 tonnes collectées.

Malgré une légère augmentation, la qualité du tri reste excellente avec seulement 6,5% d'erreurs de tri. Rappelons que celles-ci ont une forte incidence financière.

b) Le traitement et la valorisation

Le syndicat mixte Pic et Étang (SMEPE), auquel la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or adhère, gère pour le compte de la collectivité le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. La société Ocréal assure, depuis 1994, l'exploitation d'une usine de traitement et de revalorisation des déchets ménagers. **En 2017, l'usine d'incinération, installée à Lunel-Viel, a traité 120 921 tonnes de déchets.** Elle a produit 72.353 Mwh dont 86% sont revendus

La valorisation des déchets a représenté 100% des tonnages collectés, à raison de 51,6% pour la valorisation énergétique, 23% de valorisation organique et 14,9% de valorisation matière. Le reliquat est valorisé en carrière.

Le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, voté le 18 août 2015, a pour principal objectif de passer d'un modèle linéaire (produire, consommer, jeter) à une économie circulaire (consommer moins, concevoir des produits aptes au réemploi et au recyclage). La loi fixe ainsi à 10% la réduction des déchets ménagers par habitant à l'horizon 2020.

c) L'entretien des 18 km plages.

L'entretien des plages est essentiel, tant sur le plan touristique qu'environnemental. Une vingtaine d'agents, en période estivale, se relayent sur nos 18 km de littoral pour offrir aux touristes des plages de grande qualité. Ce travail d'entretien s'opère sur le principe de la complémentarité entre un passage de machines qui font l'essentiel du ratissage et des agents qui effectuent un ramassage manuel plus fin, dans les zones sensibles, grâce à des pinces. Ce travail est effectué par 16 saisonniers sur la partie du littoral, non accessible aux machines, situé entre la plage des Robinsons et le Grand Travers, tous les jours de la semaine entre le 1^{er} juin et le 31 août.

II/ L'eau et l'assainissement

Au delà d'une simple compétence, l'agglomération du Pays de l'Or et l'eau connaissent un destin intimement lié. L'eau dessine ainsi le paysage du territoire entre l'Étang de l'Or et ses 30 km², la mer Méditerranée et ses 18 km de littoral, la nappe du Villafranchien qui alimente les captages en eau potable, les cours d'eau du bassin versant, les marais qui émaillent les zones humides. L'eau représente ainsi un double intérêt pour le Pays de l'Or, enjeu constitutif de la diversité des milieux naturels du territoire d'une part et source de l'eau potable d'autre part.

1- L'eau et l'assainissement

Sous le terme générique « eau », pointent diverses réalités liées à des compétences intercommunales. En découlent de nombreuses missions assurées par les services de l'agglomération du Pays de l'Or que l'on peut lister de la manière suivante : alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, évacuation et traitement des eaux pluviales, suivi des eaux de baignade, gestion des espaces naturels, et en particulier des zones humides et enfin des actions en faveur de la qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable :

L'intercommunalité, qui s'est en partie construite autour des problématiques d'alimentation en eau potable, bénéficie d'un service de très grande qualité. Ce sont des eaux provenant de deux origines distinctes qui constituent les approvisionnements du territoire en eau potable : le canal du Bas-Rhône fournit en effet près de 75 % des volumes prélevés et la nappe du Villafranchien (appelée également nappe de Mauguio-Lunel), assure la part restante par l'intermédiaire de 10 captages localisés sur toute la plaine.

Ces deux sources d'approvisionnement en eau potable, sont essentiellement traitées dans l'unité de Vauguières-le-Bas. Cette station de grande capacité de production peut également répondre aux besoins importants de la population estivale notamment à La Grande Motte, à Carnon et à Palavas-les-Flots. Cette usine est le

point de départ principal de tout le réseau d'adduction d'eau potable du territoire. Il s'articule autour de deux antennes principales, la première desservant le littoral, la seconde alimentant les communes de la plaine melgorienne. L'ensemble de ces ouvrages est exploité par une société fermière, la Saur.

Pour la commune de Saint-Aunès, l'eau distribuée provient de la source du Lez. L'exploitant des réseaux à Saint-Aunès est la société Veolia.

- Quelques chiffres pour 2017 :

- 352 km de réseaux
- 47 800 clients, 19 200 branchements eau potable
- Plus de 29 000 m³ produits par l'usine de Vauguières le jour de pointe

Le prix TTC facturé en 2017 (pour un volume moyen consommé de 120 m³) est uniforme, s'élevant à 1,85 €/m³ à Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mauguio, Mudaison, Palavas-les-Flots et Valergues. Il est de 1,78 €/m³ à Saint-Aunès.

Travaux sur les ouvrages d'eau potable

En matière de travaux, l'année 2017 a été marquée par :

- la réalisation d'un nouveau forage d'exploitation sur Lansargues
- la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses de l'usine d'eau potable de Vauguières

Travaux sur les réseaux d'eau potable

En 2017, afin d'assurer la pérennité des réseaux et permettre la desserte de nouvelles opérations, le Service des Eaux a procédé au renouvellement de près de **4580 ml** de canalisations d'eau potable, et à l'extension de 1970 ml de réseaux (opérations gérées par l'agglomération, hors ZAC).

Les opérations de renouvellement ont concerné la partie sud de l'adducteur alimentant Candillargues, l'Avenue de l'Etang du Grec à Palavas-les-Flots, les rues Jean Vilar et Gérard Philippe ainsi que l'Avenue Jean Moulin (opération se poursuivant sur 2018) sur Mauguio, la rue du Labech à Carnon, la rue du Couchant et la phase 1 de l'opération « Front de Mer » à La Grande Motte.

En matière d'extension de réseaux, les travaux ont concerné l'opération communale « le Clos des Savonniers » à Lansargues, ainsi que diverses opérations privées, parmi lesquelles « les terrasses du Valat », « le Bellevue », « les 2 cyprès », « le Saint Joseph » à Saint-Aunès, les macrolots de la ZAC Lou Plan des Aires à Mudaison, ainsi que la ZAE Fréjorgues Est II.

L'assainissement collectif:

Le service, qui se charge de la collecte et du traitement des eaux usées, est délégué pour son exploitation à une société fermière, la Saur, et Veolia pour la commune de Saint-Aunès. L'assainissement collectif s'articule autour de neuf systèmes d'assainissement (réseaux de collecte et stations d'épuration) distincts. Depuis la fin de l'année 2013, en lien avec le schéma directeur d'assainissement, toutes les stations ont été renouvelées.

Quelques chiffres pour 2017 :

- 260 km de réseau
- 5 stations d'épuration
- 83 postes de refoulement
- 47 200 clients
- 18 300 branchements assainissement
- capacité de traitement : 100 300 Équivalent Habitants.

Le prix TTC facturé en moyenne en 2017 dans 7 des communes de l'intercommunalité (Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mauguio, Mudaison, Valergues, Palavas-les-Flots) est de 2,26 €/ m³. Il s'élève à 2,33 €/m³ pour Saint-Aunès.

Travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Dans le domaine de l'assainissement, on peut noter en 2017 :

- La fin du chantier du transfert des effluents de Mudaison vers Mauguio, avec la démolition et le réaménagement du site de l'ancienne station d'épuration
- la construction d'un nouveau local pour abriter une seconde benne à boues sur le site de la station d'épuration de Mauguio

Travaux sur les réseaux d'assainissement collectif

Pays de l'Or Agglomération a mené en 2017 de nombreuses opérations de renouvellement des réseaux d'eaux usées, en vue d'en assurer leur pérennité.

Ces opérations ont concerné l'avenue Doscarès à Saint-Aunès, la rue du Couchant et le Front de Mer à La Grande Motte, une partie de l'avenue de l'Etang du Grec à Palavas-les-Flots, les rues Jean Vilar et Gérard Philippe ainsi que le début de l'avenue Jean Moulin à Mauguio.

La reconfiguration du réseau d'eaux usées à proximité de la rue du Labech sur Carnon a permis d'abandonner en 2018 le poste de refoulement présent dans cette rue. Enfin, la canalisation de rejet de la station d'épuration de Lansargues a été renouvelée.

Au total, ce sont **4146 ml** de réseaux qui ont été renouvelés en 2017 tandis que le linéaire de réseaux a été augmenté de 1146 ml pour la desserte de nouveaux logements (opérations gérées par l'agglomération, hors ZAC).

Action en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau souterraine

La mise en œuvre du programme d'actions « captages » pour la reconquête de la qualité de l'eau souterraine s'est poursuivie en 2017 avec notamment la préparation d'un certain nombre d'actions structurantes.

Le **réseau de suivi de la qualité de l'eau** souterraine a été relancé. Ce nouveau réseau comprend 11 points de suivis sur le territoire.

Le **projet d'aire de remplissage et de rinçage sécurisée des pulvérisateurs**, sur la commune de Lansargues, s'est poursuivi avec l'obtention de la subvention au titre du Fonds européen agricole et de développement rural (FEADER), et par le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le **renouvellement du programme d'actions** engagé en 2011 et son extension à l'ensemble des 10 captages eau potable dont l'Agglomération est maître d'ouvrage a constitué un point structurant de l'année 2017. L'étude de définition de ce programme comprend à la fois un volet hydro-géologique et un volet environnemental.

L'animation du dispositif des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) s'est poursuivie auprès des agriculteurs. **16 ha supplémentaires sont engagés en 2017**, portant sur des pommiers avec un passage en désherbage mécanique. Néanmoins, l'engouement limité pour les MAEC sur le territoire et les incertitudes qui pèsent sur ce dispositif au-delà de 2018 ont amené à recentrer l'accompagnement technique des exploitants agricoles sur le dispositif AGRIBIO.

Les premiers mois de 2017 ont ainsi été marqués par la **mise en œuvre de l'action AGRIBIO** pour le développement de l'agriculture biologique sur les zones de captages. **Trois réunions d'information ont ainsi été organisées** sur les productions arboriculture/maraîchage, viticulture, élevage et grandes cultures. Elles ont été suivies de **prises de contact individuelles avec les agriculteurs du territoire** et de **premiers diagnostics individualisés pour les exploitations agricoles** souhaitant envisager une conversion au bio.

Une démonstration technique pour les alternatives aux herbicides en grandes cultures et le raisonnement de la fertilisation a également été organisée à Mauguio par la Chambre d'agriculture en partenariat avec le Symbo et l'Agglomération du Pays de l'Or. Cette manifestation était d'envergure régionale.

L'acquisition foncière s'est poursuivie en 2017. L'Agglomération a ainsi acquis **1,24 ha** sur la zone de captage des Piles et Treize Caires à Mauguio et **0,724 ha** sur la zone de captage de Bouisset à Valergues.

La sensibilisation du territoire a consisté en 2017 en l'organisation de **trois soirées débat** sur la question des pesticides, avec la projection du film Bye Bye Pesticides, afin notamment de valoriser les démarches Zéro Phyto mises en œuvre par les communes.

Un guide des maraîchers et viticulteurs en vente directe, édité par l'Agglomération en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a été diffusé. Son édition 2017 intègre l'enjeu de protection de la qualité de l'eau et les bonnes pratiques mises en œuvre par les agriculteurs. **Le cycle de formation Jardibio** a également été renouvelé en 2017, avec 26 demi-journées de formation.

III/ Hydraulique et usages péri-urbains

Assainissement pluvial

Les infrastructures pluviales :

- 100 km de réseaux enterrés (150mm à 1500mm circulaire et 200x600mm à 1600x2500mm en cadre), auxquels se rajoutent les réseaux superficiels.
- 16 stations de pompage de 30 l/s à 2400 l/s.
- une quarantaine de bassins de rétention

Les réseaux pluviaux urbains sont globalement de compétence communale, hormis sur les zones d'activité économique.

Le service a pour missions principales l'établissement des schémas directeurs pluviaux et l'assistance auprès des communes pour la réalisation de leurs projets pluviaux et l'entretien de leurs ouvrages.

En matière de projets, cette assistance porte sur l'établissement des études préliminaires avec pour point de départ les résultats des schémas directeurs, et s'étend, le cas échéant, à la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre complètes. Elle comprend également un appui au service urbanisme pour l'instruction des permis de construire. 39 permis ont ainsi été traités en 2017.

En matière d'entretien des ouvrages, le service pluvial gère pour le compte des communes un marché à bons de commande pour l'entretien des réseaux et des stations de pompage d'eaux pluviales du territoire de l'Agglomération.

Enfin, le service gère également en direct les infrastructures d'assainissement pluvial situées dans les zones d'activité communautaires.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le service de l'assainissement non collectif assure 3 missions principales : le diagnostic de l'état des installations existantes, le contrôle de leur bon fonctionnement et, lors de la création ou de la réhabilitation d'un dispositif, la vérification de sa conception et de la bonne réalisation des travaux. Au-delà de ces missions réglementaires, le service endosse également un rôle de conseiller auprès de chaque usager pour la conception de son installation et sa mise en œuvre. Il accompagne aussi les usagers lors de démarches administratives, comme celles permettant l'obtention de prime de l'Agence de l'Eau ou d'éco prêt à taux 0.

En 2017, l'action du service a porté prioritairement sur la commune de Saint-Aunès, sur une partie de Mauguio Ouest et sur la commune de Lansargues. 15 réhabilitations de points noirs (rejets au fossé, rejet dans l'étang, absence totale d'installation etc.) ont été suivies et validées après contrôle des travaux.

Le SPANC est aussi en charge, depuis 2014, de la gestion des toilettes sèches du LIDO, et du maintien de leur fonctionnement opérationnel malgré les nombreuses dégradations subies au fil de la saison estivale, notamment pour celui situé près de l'arrêt de bus de l'échangeur du Grand Travers.

Le suivi des eaux de baignade

L'intercommunalité réalise, chaque été depuis 2007, un suivi de la qualité des eaux de baignade.

Ce suivi a permis les premières années de recueillir les données nécessaires à l'établissement des études réglementaires intitulées « profils des eaux de baignade ». Il a également été engagé dans un objectif de gestion active en assurant un suivi complémentaire à celui de l'Agence Régionale de Santé (ARS), permettant de mieux cerner les risques de pollution éventuelle et de réagir en conséquence, avec le cas échéant une fermeture préventive de la plage concernée.

Sur l'ensemble des 3 communes littorales (Palavas-les-Flots, Mauguio-Carnon, La Grande Motte), 40 sites ont été suivis durant la saison estivale 2017 avec 89 analyses réalisées, entre juin et la mi-septembre 2017. Les prélèvements de l'année 2017 ont une nouvelle fois confirmé la bonne à excellente qualité des eaux de baignade de notre littoral, en majorité peu vulnérables aux pollutions.

Le travail se poursuit en partenariat avec les autres services, assainissement collectif, assainissement non collectif et pluvial, pour identifier et supprimer des rejets pouvant subsister en amont des zones de baignade proprement dites. Ce périmètre d'intervention s'est étendu durant l'été 2017 à l'étang du Prévost suite au contact de l'Ifremer concernant l'observation de contaminations chroniques dans cet étang. Ces

investigations n'ont pas identifié de sources sur Palavas les Flots pouvant expliquer ces contaminations. Elles se sont poursuivies sur 2018. L'effort porte également sur l'amélioration de la chaîne de transfert des eaux usées à la station d'épuration Maera afin que celle-ci offre de meilleures performances par temps de pluie, et ainsi réduire la vulnérabilité des plages les plus proches des graus lors des épisodes pluvieux, même si ces derniers sont peu fréquents en période estivale.

IV/ Environnement aquatique

L'Agglomération du Pays de l'Or intervient dans l'acquisition, la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles, littoraux et non littoraux.

Elle assure ainsi la gestion du lido du Petit et du Grand Travers sur la frange littorale, et d'une dizaine de marais et plans d'eau répartis sur le pourtour de l'étang de l'Or. Elle intervient également sur les étangs palavasiens, en collaboration avec le syndicat des étangs littoraux.

L'ensemble de ces sites naturels à forts enjeux environnementaux sont soit propriétés du Conservatoire du littoral, soit propriétés communales.

Les actions menées sont variées :

- gestion hydraulique des échanges d'eau entre les marais, les étangs et les cours d'eau,
- réalisation des travaux en espaces naturels pour la réouverture des milieux, l'entretien des ouvrages hydrauliques, la lutte contre les espèces envahissantes
- réalisation des suivis écologiques indispensables au pilotage de la gestion
- missions de police de la nature et de garderie des sites
- élaboration des plans de gestion
- éducation à l'environnement auprès de la population

Ces actions répondent à un objectif général de protection et de reconquête des habitats naturels tout en y maintenant des usages.

En 2017, au-delà de l'accomplissement des missions récurrentes inscrites aux plans de gestion, plusieurs opérations de travaux et d'entretien de sites ont été menées, notamment avec l'appui de chantiers bénévoles et de travaux d'intérêt général. De telles opérations ont permis d'assurer une gestion fine des sites dans un contexte budgétaire contraint. 2017 a également été marquée par la mise en place d'un sentier d'interprétation sur le Petit Marais à Candillargues. Au total, 8 panneaux permettent aux promeneurs de découvrir le patrimoine de ce site naturel, son histoire et ses traditions.

Sur la zone littorale, un bilan a été établi au terme des trois années de gestion succédant aux travaux réalisés en 2014 pour la renaturation du lido du Petit Travers. Ce bilan, dressé conjointement avec le Conservatoire du littoral, propriétaire du site et la commune de Mauguio-Carnon, co-gestionnaire aux côtés de l'Agglomération, a mis en exergue les résultats environnementaux très positifs de ce projet. Il a en revanche souligné des difficultés existantes au niveau des infrastructures d'accueil du public.

Plusieurs pistes d'aménagements complémentaires seront étudiées au courant de l'année 2018 en vue d'être discutées avec les partenaires institutionnels ayant financé le projet de renaturation du lido.

C/ Pôle services à la population

La solidarité, le soutien aux plus fragiles de nos concitoyens, la restauration scolaire, l'accueil des jeunes enfants, les loisirs des adolescents mais aussi le sport, sont autant de secteurs du quotidien qui sont assurés par le Pays de l'Or. Ainsi, l'intercommunalité garantit et préserve une réelle cohésion sociale, ce lien entre les habitants qui permet de vivre en harmonie.

I/ Le CIAS du Pays de l'Or

Historique du CIAS

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Etang de l'Or, établissement public de coopération intercommunale, créé en 1972, gère depuis 1977 la compétence « Action sociale en faveur du 3^{ème} âge » pour le compte des communes adhérentes.

Créé à l'origine pour répondre aux besoins en matière d'habitat, le service d'action sociale s'est adapté aux différentes demandes enregistrées.

Depuis 1980, un soutien administratif est proposé aux personnes âgées (assistantes de service social), des animations ponctuelles en liaison avec les différents clubs des aînés et CCAS (rencontres interclubs, repas de fête des aînés), des séances de maintien en forme, le portage de repas à domicile, un service d'aide à domicile et enfin la téléassistance.

Créé en 2003 pour répondre aux besoins importants de la population âgée sur le territoire du Pays de l'Or, suite à la création de l'APA à domicile, le service d'aide à domicile est intégré au SIVOM jusqu'en 2005, puis au CIAS à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Etang de l'Or a été créé en date du 1^{er} janvier 2006. Il reprend la totalité des missions exercées par le SIVOM au bénéfice des personnes âgées. Etablissement public administratif à vocation sociale, il est tout d'abord rattaché au SIVOM, puis à la communauté de communes en date du 1^{er} janvier 2011, et enfin à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012.

Sa dénomination évolue, il devient « Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de l'Or » et intervient sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération.

Le CIAS s'inscrit dans la volonté de poursuivre la politique de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, avec deux services :

- Le service d'aide et d'accompagnement à domicile, qui réalise également le suivi administratif des prestations de restauration à domicile et de téléassistance.
- Le service social, au sein duquel 3 assistantes sociales accompagnent les personnes âgées, handicapées et les personnes en insertion. Deux infirmières répondent aux besoins spécifiques en matière de santé des bénéficiaires du RSA.

Des actions collectives de prévention à destination des personnes âgées du territoire sont également réalisées au sein de Pôle « Prévention santé séniors » créé en 2016 par le CIAS.

Avec les services de l'agglomération du Pays de l'Or, des cours de maintien en forme, d'aquagym et le transport à la demande sont également destinés aux personnes âgées et handicapées du territoire.

Démarche d'amélioration de la qualité du CIAS

En 2016, un cabinet de conseil a **accompagné le** CIAS dans l'élaboration du projet de service et de l'évaluation interne du service d'aide à domicile, et pour le projet d'établissement du CIAS (projet stratégique). L'élaboration du projet de service prestataire d'aide à domicile, suivie de l'évaluation interne du service, se déroulent à compter du juin jusqu'à 15 décembre 2016, suivi de la mise en œuvre du projet stratégique au 1^{er} semestre 2017.

Le CIAS est un établissement public qui a un véritable potentiel humain puisqu'en 2017, 112 agents, permanents et vacataires, sont répartis au sein des services :

a) Le service social

Trois assistantes de service social sont présentes sur les communes du territoire du CIAS.

En 2017, plus de 5 000 permanences ont été réalisées par le service.

Elles proposent un accompagnement social global en direction des personnes à partir de 60 ans notamment en intervenant sur des problématiques liées au vieillissement et à la perte d'autonomie (maintien à domicile, placement, protection juridique...), liées à des difficultés financières (impayés, dossier de surendettement, énergie, expulsion...), d'accès au logement.

Elles favorisent l'accès aux droits (santé, retraites, démarches administratives...) et ont un rôle de conseil et d'écoute auprès des personnes et de leur famille.

Plus particulièrement sur les communes du littoral, les assistantes sociales rencontrent beaucoup de personnes présentant une problématique liée aux conditions de logement (logement vieillissant, inadapté, insalubre, loyer trop cher).

Sur les communes de Candillargues, Lansargues, Mudaison, Saint-Aunés et Valergues, elles assurent aussi un suivi social des personnes bénéficiaires du RSA (couples ou personne isolée sans enfant mineur à charge) et des personnes titulaires des minima sociaux.

Au contact des populations, 707 visites à domicile ont permis d'agir pour le bien-être des personnes les plus fragiles. Une aide est apportée aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (244 permanences réalisées en 2017).

Deux infirmières à mi-temps assurent le suivi des bénéficiaires RSA présentant des difficultés de santé.

En ce qui concerne le suivi médical, près de 100 personnes en insertion ont bénéficié d'un suivi par l'infirmière dédiée.

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre un accompagnement santé en direction des bénéficiaires du RSA en grande difficulté dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle en assurant :

- une évaluation de la situation sanitaire globale de la personne pour repérer les freins liés à la santé et définir des objectifs d'accompagnement,
- un accompagnement individuel pour favoriser l'accès aux soins, soutenir la réalisation des démarches, mesurer l'évolution de la situation sanitaire et sociale et préconiser les prochaines étapes du parcours dans le but de favoriser un projet d'insertion consolidé, durable et réaliste.
- une veille sanitaire et sociale en fin d'accompagnement en soutien au processus d'autonomie et en prévention d'une fragilisation de la situation.

b) Le service d'aide à domicile

Prestations d'aide et d'accompagnement à domicile :

Cette prestation s'inscrit dans une politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Elle représente 500 bénéficiaires en 2017 (pour un total de près de 91 000 heures d'aide à domicile) dont le coût est calculé en fonction des ressources de chacun (de la gratuité à 22,23 €/heure en 2017).

Le service emploie une centaine d'aides à domicile et auxiliaires de vie sociale sur l'ensemble du territoire du Pays de l'Or.

Au plus près des personnes âgées, les aides à domicile et auxiliaires de vie sociale effectuent un accompagnement individualisé des personnes en les aidant dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne (repas, aide à la toilette, habillage, ...) et pour l'entretien de leur domicile (ménage, repassage, petites courses, ...).

Les auxiliaires de vie permettent ainsi aux personnes âgées de garder un réel lien social avec l'extérieur.

Téléassistance :

Le principe, mis en place en 2004, réside dans une sécurité accrue des personnes âgées grâce au port d'un appareil qui permet d'alerter un service centralisé 24h/24 et 7j/7, en cas de danger, de chute, ou de malaise, qui peut déclencher l'envoi de secours dans les plus brefs délais à leur domicile.

En 2017, 355 personnes au total ont bénéficié de cette prestation pour un coût inchangé, fonction des ressources, qui va de la gratuité totale à moins de 25 euros pour une personne seule et moins de 30 euros pour un couple.

Sur 997 alertes auprès de la centrale d'appel SUD TS en 2017, 17 % des appels concernent des malaises ou chutes, 26% sont des appels de convivialité et 57% sont des fausses manœuvres.

Analyse des appels de téléassistance reçus en 2017 :

997 appels reçus au total en 2017			
Appels de convivialité	Fausses manœuvres	Malaises / Chutes	
264	568	165	
		Interventions des destinataires d'alerte	Interventions des secours d'urgence
		79	86
			Dont hospitalisations
			30

Restauration à domicile :

Faisant intervenir à la fois le CIAS (gestion administrative) et le service de la restauration collective (production et livraison des repas), la restauration à domicile

représente, en 2017, 200 repas livrés quotidiennement, en moyenne, chez les personnes dépendantes ou momentanément dans l'incapacité de préparer leurs repas seules.

Une commande passée par téléphone ou par mail 48h avant et un repas équilibré, prêt à être réchauffé, est livré avant midi sur l'ensemble du territoire à un coût fixe.

En 2017, plus de 64 000 repas ont été livrés au domicile des bénéficiaires pour un prix de 6,45 €/repas (+1,20 € de supplément pour le complément du soir).

Activités de maintien en forme :

Source de plaisir, de santé, de socialisation, les activités sportives (maintien en forme et aquagym) sont proposées aux aînés du territoire, par des éducateurs sportifs.

En 2017, on dénombre près de 15 000 séances, dont près de 10 000 cours de maintien en forme et plus de 5 000 d'aquagym. Ces cours sont dispensés dans les quatre piscines intercommunales. Les séances de maintien en forme et d'aquagym sont accessibles par abonnement à des tarifs très bas, permettant un accès pour tous.

Les actions collectives 2017

Pôle « Prévention Santé Séniors » :

« Bien Vivre » et « Bien Vieillir » en Pays de l'Or est une priorité sur le territoire intercommunal, au travers des missions du CIAS : Service social, SAAD, Télé assistance, Restauration à domicile, Transport à la demande et Maintien en forme.

Pour répondre aux besoins de la population âgée du territoire, le CIAS développe de nombreuses actions de prévention pour un vieillissement actif et une vie autonome dans le cadre du Pôle « Prévention Santé Séniors » dont l'objectif est de coordonner des projets existants et à venir sur le territoire autour de 4 axes : Sport et Santé, Prévention et Bien Vieillir, Autonomie et Habitat, Aide aux aidants.

Prévenir en amont les signes de la fragilité des séniors et prévenir la dépendance, telle est la volonté du CIAS en développant une nouvelle offre de services et en initiant des partenariats avec différents acteurs locaux œuvrant dans le domaine de la prévention et l'accompagnement.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération et le CIAS du Pays de l'Or ont intégré le programme MACVIA et se sont rapprochés du Centre Régional Equilibre et Prévention de la Chute (CREPC). Le projet MACVIA est un des programmes pilotes labélisés par la commission européenne puisqu'il vise à promouvoir le Vieillissement actif et en santé en Europe.

En 2017, des ateliers de prévention des chutes et santé pour les personnes âgées ont été organisés sur l'ensemble des communes du Pays de l'Or, cofinancés principalement par la Conférence des financeurs de l'Hérault pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans.

Dans ce cadre, des ateliers de prévention santé et d'équilibre ont également été mis en place à destination des aidants avec la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire.

Semaine Bleue :

Comme chaque année, le CIAS a organisé des animations durant la Semaine Bleue, du 6 au 8 octobre 2017. Plusieurs actions ont été organisées en collaboration avec les Maisons des Loisirs du territoire du Pays de l'Or et notamment la réalisation d'un projet « Mots croisés » en collaboration avec Radio Clapas pendant 3 mercredis après-midi, avec une finalisation du projet durant la Semaine Bleue.

Repas des Aînés :

En 2017, les repas des aînés, confectionnés par le service restauration de l'Agglomération, ont rassemblé 3 086 personnes âgées et se sont déroulés aux dates suivantes :

- Mercredi 6 décembre 2017 : VALERGUES, SAINT AUNES, CARNON
- Mercredi 13 décembre 2017 : MUDAISON, LANSARGUES, LA GRANDE MOTTE
- Samedi 16 décembre 2017 : CANDILLARGUES
- Mercredi 20 décembre 2017 : MAUGUIO
- Mercredi 17 janvier 2018 : PALAVAS-LES-FLOTS

II/ La petite enfance

Compétence historique de l'intercommunalité, la petite enfance compte, en 2017, 8 crèches, un relais d'assistants maternels et 3 lieux d'accueil parents/enfants. Riche de ses 333 places d'accueil collectives ou familiales, l'agglomération a permis l'accueil de 783 enfants de 10 semaines à 4 ans.

La nouvelle contractualisation avec la Caisse d'Allocations familiales, partenaire essentiel de la politique enfance jeunesse, a orienté vers une stabilisation de l'offre d'accueil qui avec l'accueil individuel offrent un taux de couverture des besoins d'accueil des enfants de 0 à 3 ans important à hauteur d'environ 70% en 2014 (moyenne nationale : 55% en incluant les écoles maternelles et les modes de garde à domicile).

En 2017, l'Agglomération a donc orienté ses actions autour d'aspects qualitatifs en améliorant l'accompagnement des familles (développement de permanences décentralisées sur les villages de la plaine et le littoral), l'organisation des commissions d'admission (création d'outils favorisant l'équité), la participation des équipes (projets pédagogiques, formations, concertation sur le fonctionnement des structures)...

Les crèches :

- « La Maison des enfants 1 » à Mauguio possède, en 2017, une capacité d'accueil de 90 places et comporte 5 espaces de vie distincts selon l'âge des enfants et le mode de garde pour des enfants de 10 semaines à 4 ans.
- « La Maison des enfants 2 » à Mauguio possède, en 2017, une capacité d'accueil de 36 places et comporte 2 espaces de vie pour des enfants de 18 mois à 4 ans.
- « Les Moustics » à Candillargues bénéficie de sa position privilégiée aux abords immédiats des marais de l'Étang de l'Or. Les 28 enfants de la crèche peuvent ainsi se familiariser avec une faune et flore toutes proches au cœur d'un environnement d'exception.
- « Les Mouettes » à Carnon profite d'une double influence, avec la Méditerranée d'un côté et l'étang de l'Or de l'autre. L'établissement reconstruit en 2011, offre à ses 24 jeunes occupants un univers coloré et un terrain de jeu infini.
- « La Crèche » à La Grande Motte se situe en voisine de l'école où les 40 pensionnaires exerceront très bientôt leur goût pour l'apprentissage. En attendant ce grand « départ », les enfants de la crèche profitent de la fraîcheur de la pinède et des joies de la Grande Bleue tout proche.
- « La Halte-garderie » à La Grande Motte privilégie une souplesse de fonctionnement qui permet un accueil possible à la demi-journée. 20 enfants peuvent ainsi profiter de l'ambiance odorante de la pinède bienveillante.
- « Les Pitchouns » à Palavas-les-Flots est rythmé par le bruit des vagues et des oiseaux marins qui passent paisiblement au-dessus de la structure. Les 40 « petits » qui côtoient la crèche profitent d'un vaste panel d'activités qui les amènent parfois jusqu'à la bibliothèque. Une assistante maternelle recrutée par l'Agglomération du Pays de l'Or mais exerçant à son domicile a été rattachée à la crèche permettant ainsi de diversifier les types d'accueil proposés aux parents.
- « Aïgue-Vive » à Mudaison est la dernière structure qui a rejoint l'Agglomération en ouvrant ses portes au mois de septembre 2014. Elle possède une capacité d'accueil de 40 places collectives. Deux assistantes maternelles sont rattachées à la structure et bénéficient d'un suivi de la directrice.

Le relais assistants maternels (RAM) propose aux parents une liste de 195 assistantes maternelles offrant 419 places d'accueil sur le territoire. Il agit ainsi comme un véritable

lieu ressource qui facilite les démarches des parents dans leur quête d'un mode de garde pour leurs enfants mais aussi sur l'aspect administratif (déclaration des salaires, rédaction du contrat...). Il a également pour vocation d'être un lieu d'échange, de soutien et de rencontres pour les assistantes maternelles et les parents.

En 2017, le RAM s'est vu accorder un demi-poste supplémentaire permettant ainsi de développer l'offre d'animation et de mieux investir le territoire par une présence renforcée.

Associé à la commission d'admission, le RAM accompagne les familles orientées vers un parcours d'accueil individuel et travaille en lien avec la coordonnatrice.

Les accueils parents/enfants :

L'association "Jouons en ludothèque" intervient le jeudi après-midi dans la salle de motricité de la Maison des Enfants et anime les lieux d'accueil parents-enfants "Les Alizés" à Carnon depuis 1987, et « Farandole » à Mauguio depuis 2000. Un nouvel accueil, « Chrysalide » est venu compléter le dispositif en février 2013. Ce dernier est spécialisé dans l'accueil des futurs parents et parents/bébés jusqu'à l'âge de la marche. Ces lieux d'accueils sont anonymes et gratuits. Un accueil en alternance avec celui de Carnon a été ouvert en septembre 2016 à La Grande Motte dans les locaux de l'ALSH.

L'équipe accueillante est composée d'une psychologue et d'une éducatrice de jeunes enfants, qui, par sa présence active, son écoute et sa disponibilité favorise les interactions entre l'enfant et ses parents ainsi que les adultes entre eux.

L'agglomération du Pays de l'Or apporte son soutien à cette action grâce à une convention de financement et la mise à disposition de locaux au sein même de la Maison des Enfants.

Nombre de jours de fonctionnement des différentes structures :

En 2017, les structures ont ouvert 236 jours. Depuis 2011, toutes les structures sont fermées une semaine pendant les vacances de Noël. Depuis 2016, les structures ferment les 3 premières semaines d'août. Les familles qui le souhaitent ont pu être accompagnées par le Ram pour trouver une solution alternative. Toutefois, le RAM a été très peu sollicité.

La semaine d'ouverture pendant les vacances de Noël, les structures ont été regroupées par binôme : MDE1/MDE2, Aigue Vive/Moustics, Pitchouns/ Mouettes, Crèche et Halte-Garderie de La Grande Motte. Cette organisation a favorisé les échanges entre équipes et rencontres entre enfants.

III/ La jeunesse

A) Les accueils de loisirs sans Hébergement (ALSH)

Le Pays de l'Or, de par sa position privilégiée entre Montpellier et la mer, affiche une qualité de vie synonyme d'installation pour les familles. En effet, le territoire doit faire face à une demande en terme de solution de garde et de loisirs qui croît pour les mercredis et les vacances. Cette attractivité constante nécessite ainsi pour l'agglomération une anticipation très fine qui implique une remise en question permanente des projets pédagogiques et une perspective en matière d'infrastructures.

En 2017, « **La Maison des Loisirs** » à Mauguio, a accueilli, durant 107 jours, deux catégories d'âge :

Les 3/6 ans : en moyenne 54,78 enfants sont accueillis les mercredis, 55,16 durant les petites vacances scolaires et 64,52 en été.

Les 6/11 ans : en moyenne 52,35 enfants sont pris en charge les mercredis, 48,11 pendant les vacances scolaires et 55,43 en été.

La structure bénéficie de deux parties distinctes dédiées à chacun des deux groupes. Pour les plus petits : des activités de découverte des arts et de la lecture, alliés à des moments de repos. Pour les plus grands : des activités variées allant du sport aux arts. Pour tous, l'accès à des jardins et des activités de plein air. Il accueille les enfants de Mauguio et Saint Aunès. Durant les vacances, les enfants de primaire sont accueillis au gymnase intercommunal situé sur la commune de Mauguio à proximité du collège.

- « **Les Moussillons** » à Palavas-les-Flots est composée de 5 maisonnettes conçues dans l'esprit d'un village de pêcheurs. Le centre accueille des enfants de 3 à 11 ans.

Les 3/6 ans : une moyenne de 22,77 enfants les mercredis, 21,50 pendant les vacances scolaires et 30,55 en été.

Les 6/11 ans : avec une moyenne de fréquentation de 22,24 enfants les mercredis, 22,93 pendant les vacances scolaires et 33,76 en été.

A chaque espace sa thématique : bibliothèque, ludothèque, médiathèque, atelier de pratiques artistiques, et salle de motricité. La piscine, située à proximité, permet également de goûter aux joies des activités aquatiques. . Il accueille les enfants de Palavas les Flots et Carnon.

- « **Le Ponant** » à La Grande Motte peut accueillir les enfants jusqu'à leurs 11 ans et privilégie les activités de plein air. Un nouveau bâtiment accueille les enfants depuis juin 2014. Il se situe au bord du Ponant, sous les pins. Il bénéficie ainsi de toutes les activités qu'offre cette zone.

Les 3/6 ans : 23,65 enfants en moyenne ont été accueillis les mercredis, 21,65 durant les vacances scolaires et 28,82 en été.

Concernant les 6/14 ans on compte : 21,34 enfants en moyenne les mercredis, 30,16 pendant les vacances et 45,57 l'été.

Entre un accès réservé à la piscine, la plage et la mer, les sources d'inspiration ne manquent pas pour proposer aux enfants de quoi forger leur apprentissage à la vie collective dans les meilleures conditions. Il accueille les enfants de La Grande Motte.

- « **Le jardin des Cigales** » à Valergues, au sein d'un parc arboré unique, a ouvert ses portes en Juillet 2013 et a depuis trouvé son public,

Les 3/6 ans : une moyenne de 26,47 enfants les mercredis, 24,61 pendant les vacances scolaires et 28,51 en été.

Les 6/11 ans : avec une moyenne de fréquentation de 28,70 enfants les mercredis, 32,67 pendant les vacances scolaires et 38,10 en été.

La structure bénéficie de deux parties distinctes dédiées à chacun des deux groupes. Pour les plus petits : des activités de découverte, des activités manuelles et artistiques, alliées à des moments de repos. Pour les plus grands : des activités variées allant du sport aux arts. Pour tous, l'accès au parc arboré et des activités de plein air. Il accueille les enfants de Valergues, Lansargues, Mudaison et Candillargues.

Sur l'ensemble des quatre centres de loisirs ce sont donc en moyenne par jour 252 (+13% par rapport à 2016) enfants qui ont été accueillis chaque mercredi, 257(+7.98% par rapport à 2016) durant les vacances scolaires et 309 (+0% par rapport à 2016) pendant l'été.

La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le fonctionnement des ALSH puisque depuis la rentrée de septembre 2014 ils ne fonctionnent plus que l'après-midi. Malgré ce, l'activité a continué à progresser grâce notamment aux transports qu'a mis en place l'Agglomération entre les écoles et les centres de loisirs.

L'impact des nouvelles constructions engendrant l'accueil de nouvelles familles sur le territoire se ressent sur l'activité des accueils de loisirs.

Au-delà des structures réparties sur le territoire, le service jeunesse propose également aux enfants des séjours estivaux de 5 jours en juillet et en août. En 2017, 36 enfants ont participé aux activités équestres durant le mois de juillet à Caudiès de Fenouillèdes et 34 autres ont profité d'activités de pleine nature durant le mois d'août à Malibert + 1 mini séjour enfants de 3 jours avec 12 enfants à la base de Loisirs de La Grande Motte.

B) Les espaces jeunes :

L'agglomération du Pays de l'Or gère 8 espaces jeunes destinés aux adolescents de 11 à 17 ans. Ces espaces sont des lieux de rencontres, de loisirs et de projets pour les jeunes lors des temps périscolaires, pendant les vacances, les mercredis et les week-ends. Majoritairement fréquentés par des jeunes de 11 à 14 ans, ils gèrent l'organisation de séjours en hiver et en été autour du ski ou des activités de pleine nature.

En 2017, en moyenne, 25 jeunes ont fréquenté les espaces jeunes en semaine, 11 pendant les vacances scolaires et 12 en été.

Par ailleurs, des sorties à la journée (moyenne de fréquentation de 25 jeunes/sortie) ainsi que des séjours et semaines d'action ont été organisés pour les adolescents :

- Séjour au ski : 36 jeunes
- Séjour d'été à La Grande Motte : 24 jeunes. Le programme d'activités a été constitué avec les jeunes fréquentant les Espaces Jeunes.
- Séjour d'été à Caudiès de Fenouillèdes: 24 jeunes
- Mini-séjour d'été à La Grande Motte: 14 jeunes
- 5 semaines d'actions (2 au printemps, 2 en automne et 1 en été) : 158 jeunes.

Une soirée loto-cabaret a été organisée par les jeunes des Espaces Jeunes en fin d'année 2017 afin de financer un mini-séjour à Port-Aventura lors d'une semaine actions de 2018. L'implication des jeunes dans leur propre offre de loisirs est un leitmotiv qu'encourage le service.

Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) :

Plus qu'un simple mode de garde, notamment en raison d'un taux d'encadrement plus exigeant, les accueils de loisirs périscolaires sont des structures éducatives, habilitées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, qui prolongent et enrichissent les réponses aux besoins de garde durant les temps périscolaires. Ces dispositifs permettent ainsi d'accueillir les enfants de maternels et primaires pendant les temps qui entourent les temps purement scolaires, à savoir le matin, durant la pause du midi ou bien après les cours.

La Communauté d'Agglomération gère depuis septembre 2016, 11 Accueils de Loisirs Périscolaires. Ceux déjà existants situés à La Grande Motte (maternel), à Valergues, à Carnon et à Saint Aunès ont été rejoints par 6 nouvelles structures sur les écoles de Mauguio, de Vauguières et Mudaison en 2015, et depuis septembre 2016 par l'ALP élémentaire de La Grande Motte. Depuis la rentrée de septembre 2014, ils ne fonctionnent plus que le mercredi après-midi, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'Agglomération gère les Temps d'Activités Périscolaires sur les ALP. Les enfants bénéficient d'activités variées répondant au cadre fixé par le Projet Educatif de Territoire élaboré par l'Agglomération pour 3 ans qui a été renouvelé en 2017.

Les bilans en 2017 relatifs à la fréquentation de ce service sont les suivants :

1. Pour l'ALP « Saka Maliss », situé à Valergues, a accueilli :
Moyenne pour les 3/6 ans : 14 le matin, 39 le midi, 12 le soir et 31 sur les TAP. Moyenne pour les 6/11 ans : 28 le matin, 77 le midi, 18 le soir et 66 sur les TAP.
2. De son côté, la structure installée à La Grande Motte a accueilli :
Moyenne pour les 3/6 ans : 30 le matin, 100 le midi, 39 le soir et 71 sur les TAP. Moyenne pour les 6/11 ans : 43 le matin, 239 le midi, 54 le soir et 66 sur les TAP.
3. L'ALP à Carnon a accueilli :
Moyenne pour les 3/6 ans : 5 le matin, 40 le midi, 15 le soir et 35 sur les TAP.
Moyenne pour les 6/11 ans : 19 le matin, 94 le midi, 24 le soir et 76 sur les TAP.
4. L'ALP à Saint-Aunès :
Moyenne pour les 3/6 ans : 11 le matin, 78 le midi, 45 le soir et 70 sur les TAP. Moyenne pour les 6/11 ans : 25 le matin, 130 le midi, 35 le soir et 135 sur les TAP
5. L'ALP Louise Michel à Mauguio :
Moyenne pour les 3/6 ans : 10 le matin, 62 le midi, 27 le soir et 71 sur les TAP. Moyenne pour les 6/11 ans : 17 le matin, 105 le midi, 35 le soir et 122 sur les TAP
6. L'ALP Jean Monnet à Mauguio :
Moyenne pour les 3/6 ans : 17 le matin, 74 le midi, 36 le soir et 71 sur les TAP. Moyenne pour les 6/11 ans : 25 le matin, 115 le midi, 47 le soir et 116 sur les TAP
7. L'ALP Moulin Roustan à Mauguio :
Moyenne pour les 3/6 ans : 20 le matin, 79 le midi, 32 le soir et 85 sur les TAP. Moyenne pour les 6/11 ans : 34 le matin, 136 le midi, 54 le soir et 150 sur les TAP
8. L'ALP Camus Prévert à Mauguio :
Moyenne pour les 3/6 ans : 9 le matin, 62 le midi, 24 le soir et 67 sur les TAP. Moyenne pour les 6/11 ans : 22 le matin, 127 le midi, 43 le soir et 121 sur les TAP.
9. L'ALP de l'école de Vauguières :
Moyenne pour les 3/11 ans : 4 le matin, 26 le midi, 9 le soir et 26 sur les TAP.
10. L'ALP situé à Mudaison :
Moyenne pour les 3/6 ans : 17 le matin, 44 le midi, 14 le soir et 48 sur les TAP. Moyenne pour les 6/11 ans : 43 le matin, 115 le midi, 35 le soir et 112 sur les TAP

IV/ Le sport

A) Les piscines intercommunales

Les espaces aquatiques du Pays de l'Or constituent des équipements sportifs et de loisirs emblématiques du dynamisme du territoire. Autant axés sur l'apprentissage de la natation pour les élèves des classes de primaires ou de collèges, qu'outil pédagogique pour les animateurs des centres de loisirs, ou que lieu de sortie familiale, les piscines du Pays de l'Or réussissent harmonieusement à faire cohabiter ces différents publics auxquels on peut ajouter les sportifs confirmés et amateurs. Situées à La Grande Motte (Espace Grand Bleu), Mauguio (Aquad'Or) et Palavas-les-Flots (Espace Aqua'titude), Lansargues (Piscine Robert Flavier) les espaces aquatiques du Pays de l'Or mettent ainsi tout en œuvre pour offrir aux habitants du territoire des équipements toujours plus complets, innovants ou ludiques capables de satisfaire la palette des pratiques. De fréquentes remises à niveau des éducateurs, des formations aux nouvelles techniques et activités sont proposées tout au long de l'année, pour un meilleur service aux usagers.

En 2017, les quatre piscines ont enregistré un total de 283.067 entrées pour une recette cumulée de 1.325.822,55 €

. La répartition s'est faite de la manière suivante :

Espace Grand Bleu à La Grande Motte	118 480 entrées	733 684,25 €
Espace Aqua'titude à Palavas-les-Flots	68 660 entrées	252 964,55€
Espace Aquad'Or à Mauguio	56 110 entrées	199 141,45 €
Piscine Robert Flavier	39 817 entrées	140 032,30 €

- **L'espace Grand Bleu**, profite toujours de sa situation au cœur de la plaine des jeux à La Grande Motte pour attirer un public nombreux. De nombreux travaux de mise aux normes et remplacement de matériel technique vieillissant ont été réalisés en régie interne tout au long de l'année 2017. Fin décembre 6 mois d'importants travaux de mise en sécurité des équipements, de mise aux normes des installations ont été planifiés. Les nombreuses fermetures dues à des problèmes techniques ont contribué à une baisse de la fréquentation en 2017.
- **L'espace Aqua'titude à Palavas-les-Flots** a suivi son rythme de croisière pour l'année 2017. De nouveaux cours ont été mis en place et la fréquentation reste stable. Cet établissement du fait de sa position géographique attire beaucoup de personnes hors territoire (45% des inscriptions aux activités proposées au 1 er

trimestre 2017). La salle des sports, située à l'intérieur du complexe, a accueilli 4356 usagers durant l'année.

- **L'Espace Aquad'Or à Mauguio**, traditionnellement piscine familiale, après avoir subi le contrecoup suite à l'ouverture de la Piscine Robert Flavier en 2016 a vu sa fréquentation stabilisée en 2017 . De nouveaux cours et des aménagements de plannings sont à mettre en avant pour expliquer la stabilisation sur l'établissement. En contrepartie la légère baisse des recettes s'explique avec la nouvelle répartition des activités sportives liées au troisième âge. Beaucoup se sont déplacés sur la piscine de Lansargues.
- **La Piscine Robert Flavier**, le nouvel espace aquatique du Pays de l'Or, a accueilli ses premiers baigneurs en juin 2016. Basée à Lansargues à proximité du collège, la nouvelle piscine sert principalement comme outil pédagogique à destination de l'apprentissage de la natation pour les élèves des classes primaires de Candillargues, Lansargues, Mudaison et Valergues ainsi que les classes de 6° du collège de Lansargues. Les bassins sont également ouverts au public, en dehors des créneaux réservés aux scolaires.
Les activités proposées sont similaires à celles des autres établissements. Les plannings de l'Espace Aquad'Or à Mauguio et la Piscine Robert Flavier, ont été élaborés en complémentarité afin de répondre au mieux aux besoins des usagers. La fréquentation reste stable toute l'année, nous observons cependant une nette diminution pour la période du 15 au 31 aout.

B) Les halles de sports

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or gère 2 halles de sports, une à Mauguio, l'autre à Lansargues, rattachées aux collèges. Elles proposent aux collégiens et aux associations sportives des équipements variés : pistes d'athlétisme, terrains de handball, de basket, dojo...

La halle des sports située à Lansargues et appartenant au Département est administrée par le Pays de l'Or depuis 2011. Ce complexe sportif est destiné en priorité aux activités du collège de Petite Camargue de Lansargues qui bénéficie ainsi de créneaux prioritaires de 8h30 à 17h. Les associations peuvent ensuite se répartir les créneaux restants (handball, badminton, judo...). La salle accueille par ailleurs des stages sportifs pendant les vacances scolaires et des compétitions UNSS (championnats académiques et inter-académiques).

Le complexe sportif de l'Or à Mauguio adossé au collège et appartenant à l'Agglomération est prioritairement utilisé par les collégiens dans le cadre de leurs activités scolaires. En dehors des heures réservées aux scolaires, les associations sportives peuvent bénéficier de cet équipement pour y pratiquer athlétisme, gymnastique, volley. Ce complexe est équipé de terrains multisports, d'un mur

d'escalade, d'une salle de danse, d'un dojo réservé à la gymnastique et aux arts martiaux, d'une piste d'athlétisme de 200 m, d'un sautoir en hauteur et d'une aire de saut en longueur. Les fréquentations des deux établissements sont restées soutenues. Les deux halles sportives sont ainsi fréquentées du lundi au vendredi jusqu'à 22h. Ainsi que le samedi de 9h à 19h pour Lansargues et 10h à 20h pour Mauguio. Les deux halles de sports sont surveillées et entretenues par 4 agents du Pays de l'Or.

Fréquentations 2017 :

844 élèves fréquentent le collège de Mauguio, ils ont utilisé nos infrastructures sur un volume horaire de 1711 heures/an

809 élèves du collège de Lansargues ont fréquenté nos infrastructures sur un volume horaire 2344 heures/an

Le différentiel d'heures entre les deux collèges (à effectif similaire) s'explique par une plus grande proposition de cours de l'UNSS sur la halle de Lansargues.

Les 9 associations utilisant la halle de Mauguio pratiquent 15 disciplines différentes pour une fréquentation en 2017 de 36 500 usagers

Les 6 associations utilisant la halle de Lansargues pratiquent 9 disciplines différentes pour une fréquentation en 2017 de 12 820 usagers

Une augmentation des présences par les associations est à noter sur les deux halles de sports. Notamment dû à la mise en place de stage sportif pendant les petites vacances. Les grandes salles sont aujourd'hui occupées à 100% à partir de 17h00.

Depuis le 1^{er} janvier 2014 l'Agglomération gère et entretient le plateau sportif situé à proximité du Collège de la Grande Motte. D'importants travaux de remise à niveau des installations ont été réalisés, sur cet équipement. La piste d'athlétisme de 200 m, les 4 terrains de basket-ball, les 2 terrains de hand-ball, ont été complètement rénovés, le grillage entourant les installations changé. Le plateau sportif est réservé aux collégiens de La Grande Motte et au lycée La Merci. L'entretien de cet équipement est assuré par les agents du service des sports. Ponctuellement des manifestations sportives, portées par le service des sports de la commune de La Grande Motte, sont organisées en ces lieux.

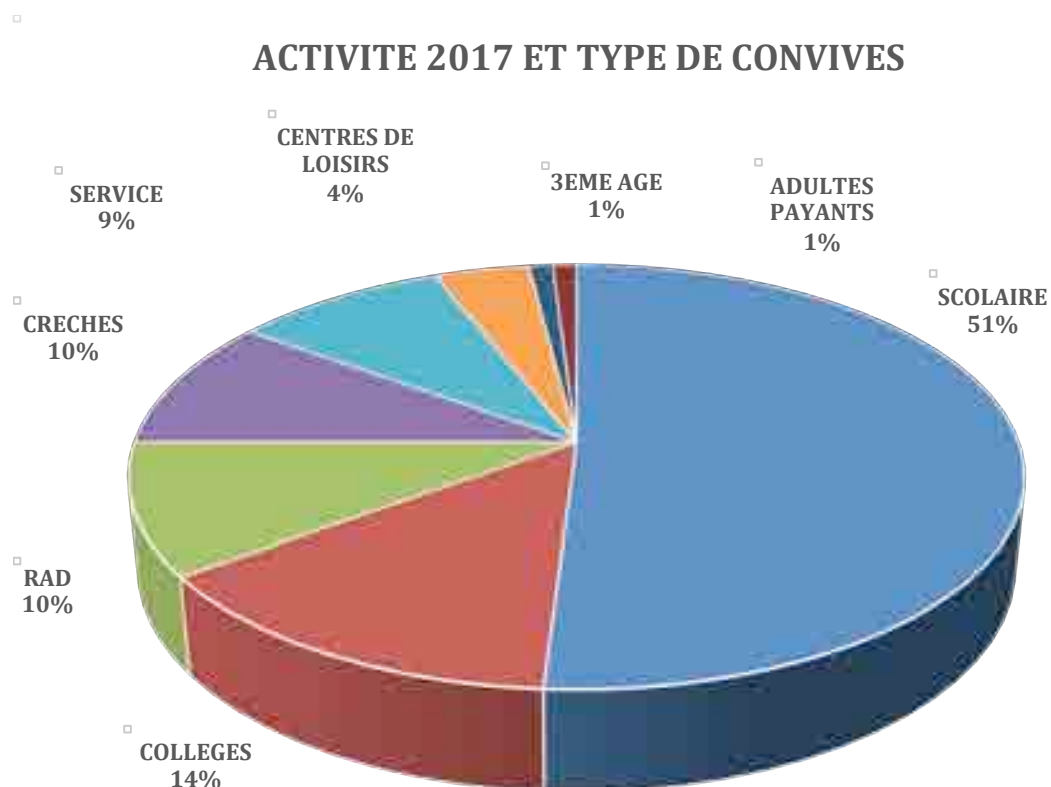
Pour ces équipements, l'agglomération a signé des conventions avec le Département. L'occupation des piscines, halles de sports, plateaux sportifs par les élèves des collèges (et UNSS) fait l'objet d'une participation du Département pour le fonctionnement des installations. Un tarif est voté tous les ans pour l'heure d'occupation ; l'agglomération facture au Département.

De même, la salle de sport (dojo) située à la piscine de Palavas-les flots est mise à disposition de 4 associations pour un taux d'occupation de 60 %

V/ La restauration collective

Le service de la restauration collective a été créé dans les années 1970. En 2017, ce sont **647 686 repas** qui ont été préparés, livrés ou réceptionnés par les 113 agents dédiés à la restauration collective et sur l'ensemble des 27 sites destinataires. Les jours scolaires, ce sont environ 3900 repas qui sont produits. Les convives, qui symbolisent par ailleurs le cœur de l'action sociale du Pays de l'Or, se situent à tous les âges de la vie : enfants en crèches et scolarisés de la maternelle jusqu'au collège, enfants accueillis en centre de loisirs, seniors via la restauration à domicile.

L'Agglomération du Pays de l'Or compte trois cuisines centrales. L'unité culinaire sise à La Grande Motte fournit le collège, la crèche, le centre de loisirs et les écoles de la ville et, depuis septembre 2013, les écoles de Valergues et Lansargues. La cuisine située à Palavas-les-Flots prépare les repas destinés aux écoles primaires et maternelles, aux crèches de Palavas-les-Flots et de Carnon, ainsi qu'au foyer du 3^{ème} âge et au centre de loisirs. La cuisine centrale basée à Mauguio est celle qui produit le plus de repas puisqu'elle alimente les autres écoles, crèches et centres de loisirs du territoire ainsi que le collège de l'Étang de l'Or. Les repas livrés au domicile de personnes âgées y sont également préparés. En plus de ses activités quotidiennes, la restauration collective est amenée à préparer des repas pour des manifestations spécifiques et plus particulièrement les repas de fin d'année destinés aux seniors.



La grande majorité des repas préparés dans les cuisines centrales sont livrés en procédé dit de « liaison chaude », c'est-à-dire des repas produits le matin qui sont livrés chauds, dans les plus brefs délais, sur le lieu de leur consommation. Seuls ceux de la restauration à domicile le sont en « liaison froide »: ils sont préparés à l'avance, refroidis, transportés froids et remis en température sur le lieu de leur consommation, ce qui permet d'assurer une livraison tous les deux jours.

Au-delà d'un simple service de restauration, la collectivité s'implique dans un panel d'actions destinées à améliorer l'équilibre nutritionnel et essaimer les bonnes pratiques, principalement chez l'enfant. En effet, le repas pris à l'école peut servir de levier avec d'autant plus d'efficacité qu'il est l'un des principaux repas de la journée. Ainsi, des actions relatives à l'importance d'un petit déjeuner équilibré sont menées auprès des collégiens en classe de 6^{ème} à Mauguio et de CM2 et de 5^{ème} à La Grande Motte. Des projets et interventions relatifs à l'alimentation équilibrés sont également menés dans certaines classes du territoire en partenariat avec les enseignants. L'agglomération du Pays de l'Or accompagne son action en adhérant au Plan National Nutrition Santé (PNNS) qui vise à améliorer la santé des populations. Depuis mars 2015, la collectivité est engagée dans une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire** via le projet « **REGARDOR**, REduire le Gaspillage Alimentaire en Restauration sur l'Agglomération du Pays de l'Or » qui permet de mettre en place, outre des actions de réduction du gaspillage, une sensibilisation de l'ensemble des convives scolaires pendant le temps méridien ou les temps d'activité périscolaire. L'Agglomération est précurseur et a devancé la loi puisque tous les organismes publics qui gèrent une restauration collective doivent maintenant engager une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au cours de l'année, le service de la restauration collective a continué à s'engager en faveur de la formation des agents de la restauration scolaire, de l'accès à des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts, de l'utilisation de viande bovine française de qualité, de volaille labellisée Label Rouge. L'intervention d'une diététicienne a contribué à la réalisation de ces actions.

Avec plus de 2300 repas confectionnés par jour, la cuisine centrale basée à Mauguio fonctionne à plein régime. Les élus du Pays de l'Or ont ainsi pris la décision de doter le territoire d'une quatrième cuisine centrale qui permettra de répartir plus uniformément la préparation et la livraison des repas sur l'ensemble du périmètre intercommunal.

Communauté d'agglomération du Pays de l'Or



Compte Administratif 2017

NOTE DE PRESENTATION

JUIN 2018

SOMMAIRE

I.	<u>Les actions réalisées en 2017 :</u>	4
II.	<u>Les investissements réalisés en 2017 :</u>	6
III.	<u>Le financement des actions communautaires :</u>	7
1.	<u>La fiscalité :</u>	8
2.	<u>Les participations :</u>	8
3.	<u>Les produits de l'exploitation et autres recettes :</u>	9
4.	<u>Les ressources d'investissement :</u>	9
IV.	<u>Les équilibres budgétaires :</u>	10
V.	<u>Données consolidées (tous budgets) :</u>	12
VI.	<u>Annexes : présentation des comptes administratifs par chapitre</u>	13

Le compte administratif est le document budgétaire qui retrace l'ensemble des actions menées au cours de l'année par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

Le compte administratif 2017, consolidé à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), s'élève en dépenses à la somme de 98 311 671 euros, et en recettes à la somme de 126 645 505 euros. Il fait apparaître un résultat global positif avant report, de 28 333 833 euros. Le résultat après intégration des crédits d'investissements reportés s'élève à 15 559 894 euros.

Le compte administratif regroupe le budget principal et 12 budgets annexes de la communauté d'agglomération

Communauté d'agglomération du Pays de l'Or Compte administratif 2017

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		RESULTATS
	Prévu	réalisé	Prévu	réalisé	
Principal	66 110 595	54 305 145	66 110 595	67 472 873	13 167 727
Déchets	15 448 090	10 482 167	15 448 090	15 401 673	4 919 506
Eau Potable	8 027 421	2 066 366	8 027 421	7 807 530	5 741 165
Assainissement	9 311 110	2 718 041	9 311 110	8 721 555	6 003 515
Transports	4 750 755	2 528 923	4 750 755	5 234 287	2 705 364
Piscines	4 408 050	4 037 074	4 408 050	4 424 173	387 099
Campings	1 419 784	995 751	1 419 784	1 416 336	420 585
SPANC	62 355	27 004	62 355	27 004	-
Aérodrome	315 835	110 226	315 835	313 490	203 264
ESMA	717 796	470 315	717 796	779 237	308 922
ZAE du Bosc	1 127 503	658 773	1 127 503	1 159 155	500 382
ZAE Fréjorgues Est	38 841	28 841	38 841	28 841	-
ZAC Portes de l'Aéroport	505 071	309 248	505 071	307 698	- 1 550
Total	112 243 206	78 737 873	112 243 206	113 093 851	34 355 978
résultat de fonctionnement			34 355 978		
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		RESULTATS
	Prévu	réalisé	Prévu	réalisé	
Principal	19 497 496	3 957 600	19 497 496	2 705 822	- 1 251 777
Déchets	7 441 250	1 894 599	7 441 250	1 565 998	- 328 601
Eau Potable	8 772 943	3 578 259	8 772 943	2 519 846	- 1 058 414
Assainissement	10 978 466	5 974 364	10 978 466	3 662 638	- 2 311 726
Transports	380 701	135 068	380 701	296 241	161 173
Piscines	3 555 257	2 008 304	3 555 257	1 621 206	- 387 099
Campings	645 355	312 834	645 355	285 109	- 27 725
SPANC	-	-	-	-	-
Aérodrome	207 815	6 322	207 815	3 847	- 2 475
ESMA	319 437	290 660	319 437	152 087	- 138 573
ZAE du Bosc	1 103 903	1 099 186	1 103 903	619 310	- 479 876
ZAE Fréjorgues Est	33 840	28 840	33 840	28 840	-
ZAC Portes de l'Aéroport	477 071	287 762	477 071	90 709	- 197 052
Total	53 413 533	19 573 798	53 413 533	13 551 653	- 6 022 145
solde d'investissement			- 6 022 145		
Total	165 656 739	98 311 671	165 656 739	126 645 505	28 333 833
Résultat 2017			28 333 833		

	résultat F	résultat I	RESULTAT	report dépenses	report recettes	résultat net
Principal	13 167 727	- 1 251 777	11 915 950	8 480 884	2 653 410	6 088 476
Déchets	4 919 506	- 328 601	4 590 905	3 510 808	59 000	1 139 097
Eau Potable	5 741 165	- 1 058 414	4 682 751	1 149 899	163 109	3 695 961
Assainissement	6 003 515	- 2 311 726	3 691 789	1 757 047	522 035	2 456 776
Transports	2 705 364	161 173	2 866 537	4 243		2 862 294
Piscines	387 099	- 387 099	0	1 473 732	406 600	- 1 067 132
Campings	420 585	- 27 725	392 860	-		392 860
SPANC	-	-	-			-
Aérodrome	203 264	- 2 475	200 789	201 480		- 691
ESMA	308 922	- 138 573	170 349	-		170 349
ZAE du Bosc	500 382	- 479 876	20 506			20 506
ZAE Fréjorgues Est	-	-	-			-
ZAC Portes de l'Aéroport	- 1 550	- 197 052	- 198 602			- 198 602
Total	34 355 978	- 6 022 145	28 333 833	16 578 093	3 804 154	15 559 894

I. Les actions réalisées en 2017 :

Les actions réalisées par la communauté d'agglomération s'élèvent, hors opérations d'ordre budgétaires, à 79 593 088 euros sur l'année 2017.

Elles sont ventilées entre les charges de fonctionnement (37 895 000 euros), les reversements de fiscalité aux communes et à l'Etat pour 21 919 000 euros, les charges exceptionnelles pour 4 119 000 euros (contribution d'équilibre aux budgets annexes des piscines et des transports et au budget autonome du CIAS, et provisions emprunts ESMA), l'annuité et les réaménagements de la dette (6 652 000 euros) ainsi que les investissements (8 916 000 euros).

Le budget de fonctionnement consacré en 2017 à la mise en œuvre des actions communautaires est réparti pour l'essentiel entre les charges à caractère général (12 814 000 euros), les charges de personnel (20 646 000 euros) et les subventions et participations (4 435 000 euros).

Au sein du budget principal, les compétences les plus importantes en termes de dépenses de fonctionnement concernent la petite enfance, la jeunesse et la restauration collective. Elles représentent près des deux tiers des dépenses de personnel du budget.

Les charges à caractère général concernent principalement les dépenses d'alimentation (restauration collective), les frais de carburant et d'entretien du parc de véhicules, les charges de fluides et d'entretien des bâtiments, et les contrats de prestations et d'études avec les entreprises (déchets et divers services) ainsi que les dépenses de transport (en progression avec le développement des services).

Ces charges sont en progression par rapport à 2017 notamment sur les charges de personnel des services à la population (centre de loisirs, crèches, piscines), mais aussi en raison de l'évolution des dépenses de collecte et valorisation des déchets et du développement du réseau de transport.

Les dépenses globales par budget, hors opération d'ordre, sont ventilées comme suit :

	Charges générales	Charges de Personnel	reversement de fiscalité	Subventions et participations	charges exception.	Annuité de la dette	investiss.	TOTAL
budget principal	4 974 718	13 897 266	21 919 593	751 844	4 118 907	1 418 898	2 972 185	50 053 411
eau potable	593 526	266 247			0	368 123	2 205 003	3 432 900
assainissement	521 156	266 247			6 900	1 953 164	2 613 292	5 360 760
déchets	2 519 632	3 494 123		3 441 810	43 827	725 646	600 222	10 825 260
transports	1 874 264	316 606		228 427	6 585	0	135 068	2 560 951
campings	463 777	273 215		0	5 318	202 737	78 428	1 023 476
piscines	1 235 470	2 093 548		12 772	1 453	943 375	302 367	4 588 985
ESMA	249 641				21 693	334 904	2 651	608 889
Aérodrome	87 154	19 545			2 724		6 322	115 746
SPANC	3 983	19 562		0	3 459			27 004
ZA du BOSC	18 482					690 490		708 972
ZA Fréjorgues Est	0				1			1
ZAC Portes Aéroport	272 012					14 722		286 734
TOTAL	12 813 816	20 646 360	21 919 593	4 434 853	4 210 867	6 652 061	8 915 538	79 593 088

Les principales actions menées en 2017 sont les suivantes :

- Le versement des subventions à la MLI (136 500 euros), au PLIE (60 000 euros), à la plateforme Hérault Est initiative (20 000 euros), à l'association de promotion des flux touristiques et économiques (99 000 euros), à la chambre d'agriculture (5 000 euros).
- Le fonctionnement des points emplois qui ont été repris en gestion directe par l'agglomération
- Le fonctionnement de l'Aérodrome de Candillargues (116 000 euros)
- Le budget annexe de l'ESMA (609 000 euros) qui est soldé en fin d'année 2017.
- La révision en cours du SCOT (54 000 euros)
- Le versement des subventions et les marchés de prestation de service dans le cadre du CISPD (59 000 euros), les aides à la pierre (40 000 euros), les subventions à l'ADIL (9 400 euros) et à URO Habitat (1 500 euros) ainsi que la mise en place de l'observatoire de l'habitat (22 500 euros)
- L'entretien de voiries communales pour le compte de certaines des communes (39 000 euros)
- L'entretien des voiries communautaires (492 000 euros) et les travaux de réhabilitation (269 000 euros)
- Le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage (107 000 euros)
- Les transports (transports scolaires, transports adaptés et à la demande, lignes régulières, sorties éducatives, transports internes) : 2 561 000 euros
- Les activités de sport à l'école et la gestion des halles de sports communautaires (300 000 euros)
- Le fonctionnement des quatre piscines intercommunales (4 286 000 euros) et les travaux sur les équipements (302 000 euros).
- Le fonctionnement des centres de loisirs, des espaces jeunes et des ALP (3 230 000 euros) ainsi que la réalisation de nouveaux équipements (1 633 000 euros) : salle multi activités de Candillargues.

- Le fonctionnement des structures de petite enfance et du relais des assistantes maternelles (4 991 000 euros) ainsi que divers travaux de maintenance et acquisitions de matériel sur les structures (75 000 euros)
- La restauration collective qui a servi 650 000 repas en 2017 (3 512 000 euros), ainsi que les travaux sur l'UPC (269 000 euros), travaux qui seront achevés en 2018
- La gestion des deux campings communautaires (945 000 euros) et les travaux divers de maintenance (78 000 euros). L'exploitation des deux campings est arrêtée pour 2018.
- Les actions de protection de l'environnement (gestion des espaces naturels sensibles, suivi des eaux de baignade, accompagnement à la régulation des populations de goélands) : 153 000 euros en fonctionnement et 108 000 euros en investissement.
- Les contributions aux syndicats intervenants dans ce champ de compétences (SIATEO, SYBLE, SYMBO, SIEL) : 172 000 euros
- L'entretien des réseaux d'eaux pluviales (28 000 euros)
- L'entretien des plages des communes de La Grande Motte, Manguio Carnon et Palavas pour un budget de 344 000 euros
- L'activité de gestion des déchets pour un budget de fonctionnement de 10 482 000 euros
- Les actions d'entretien et de renouvellement des poteaux incendie pour le compte des communes membres : 67 000 euros
- Le contrôle des assainissements non collectifs pour 27 000 euros
- Le budget de l'eau potable (3 433 000 euros, hors opérations d'ordre)
- Le budget de l'assainissement (5 361 000 euros, hors opérations d'ordre)
- Les services communs (administration générale, services généraux, garage atelier mécanique) dont le coût est ventilé entre les différents budgets.

II. Les investissements réalisés en 2017 :

Les investissements réalisés en 2017, tous budgets confondus (hors aménagement des zones d'activités – intégrés en charges de fonctionnement) s'élèvent à 8 916 000 euros.

Ils concernent pour l'essentiel les programmes d'eau potable et d'assainissement la fin des travaux sur la salle multi-activité de Candillargues, les déchets, la voirie communautaire, ainsi que les travaux sur l'UPC et le siège social.

Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

travaux ESMA	3 000
Révision du SCOT et PLH	55 000
Habitat	65 000
Prime à l'aménagement du territoire	48 000
Gens du voyage	6 000
travaux espaces naturels	108 000
centres de loisirs et espaces jeunes (Candillargues, Valergues,)	1 632 000
petite enfance	75 000
voirie communautaire (divers travaux sur les communes)	269 000
Pluvial	40 000
Aérodrome	6 000
Billettique Transports	135 000
eau potable (réseaux et ouvrages)	2 205 000
assainissement (réseaux et ouvrages)	2 613 000
poteaux incendie	59 000
conteneurs	339 000
déchèteries	208 000
Nouveau siège service déchets	53 000
équipements sportifs	307 000
travaux et mobiliers sur les campings (sanitaires, mobil home)	79 000
restauration collective (Mo UPC et divers matériels et mobiliers)	269 000
siège social (travaux, informatique, matériel, mobilier)	254 000
Véhicules	88 000
TOTAL	8 916 000

III. Le financement des actions communautaires :

Les actions de la communauté d'agglomération sont financées par les principales recettes résumées dans le tableau ci-dessous et dont le montant global s'élève à la somme de 84 370 000 euros en 2017.

	produits des usagers	contributions internes	Fiscalité et TEOM	Dotations de l'Etat et participations	autres recettes diverses	emprunt	subventions et TVA	TOTAL
budget principal	4 085 115	3 024 036	33 576 956	9 297 051	957 683	0	1 437 589	52 378 431
eau potable	3 079 987			47 514	384 577	0	382 653	3 894 731
assainissement	4 409 957			340 181	76 652	0	465 549	5 292 339
déchets	1 318 990		10 091 973	22 893	47 603	0	804 619	12 286 078
transports	239 290		2 511 760	457 000	76 083		0	3 284 132
campings	1 064 007				61 644			1 125 652
piscines	1 207 083			3 046 083	170 111		166 081	4 589 358
ESMA	148 224				592 218			740 442
Aérodrome	20 712			67 889	23 354			111 955
SPANC	17 000			9 810	194			27 004
ZA du BOSC	619 310				10 479	0		629 789
ZA Fréjorgues Est	0				8 370			8 370
ZAC Portes Aéroport					2 093	0		2 093
TOTAL	16 209 674	3 024 036	46 180 689	13 288 421	2 411 060	0	3 256 491	84 370 372

1. La fiscalité :

Le montant de la fiscalité communautaire perçu en 2017, y compris les rôles supplémentaires et le Versement Transport, s'élève à **46 181 000 euros**.

Détail de fiscalité et des allocations compensatrices (hors versement transport) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CFE	6 534 088	6 796 657	7 383 085	7 457 874	7 801 064	7 970 365	8 254 475
TH	14 666 521	15 272 871	15 846 092	15 897 050	16 298 872	17 267 459	17 385 193
FB	2 117 411	2 218 092	2 282 133	2 309 023	2 354 717	2 526 388	2 558 644
FNB	118 384	116 324	116 690	116 156	121 112	124 533	132 186
CVAE	2 119 000	2 222 257	2 448 808	2 653 252	2 759 924	2 718 659	3 086 982
IFER	115 140	115 298	135 411	137 174	155 102	177 206	178 626
Taxe add. FNB	85 785	71 462	65 098	64 015	74 140	73 999	91 848
TASCOM	710 000	470 129	879 067	879 289	890 343	871 741	940 472
Alloc. compensatrices	566 375	585 736	587 126	543 676	593 318	499 231	622 701
TEOM	8 637 900	9 069 168	9 394 231	9 519 574	9 700 095	9 985 912	10 085 000
TOTAL	35 670 604	36 937 995	39 137 741	39 577 083	40 748 687	42 215 493	43 336 126

La fiscalité communautaire reste peu dynamique compte tenu de sa structure essentiellement basée sur la fiscalité des ménages. Elle est également difficile à anticiper sur la CVAE. En 2017, 503 000 euros de rôles complémentaires et supplémentaires ont été perçus. 340 000 euros de TASCOM supplémentaires ont également été perçus en avance sur la TASCOM 2018. La CVAE a enfin progressé de 368 000 euros.

L'essentiel de la fiscalité communautaire du budget principal (32,6 M€) est reversé aux communes membres via l'attribution de compensation (12 199 000 euros), mais également à l'Etat dans le cadre de la réforme mise en place de la réforme fiscale (8 993 000 euros) au titre de la contribution au Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR). Une autre partie est enfin reversée aux autres collectivités à travers le fonds de péréquation des ressources (FPIC) pour 728 000 euros en 2017.

Au total, et hors TEOM et VT, **le montant net de fiscalité restant à la collectivité s'élève à la somme de 10,7 M€ (32,6 M€ – 21,9 M€).**

2. Les participations :

Les dotations de l'Etat :

- **La compensation « part salaires »** s'élève en 2017 à 3 658 000 euros. Elle a baissé 105 000 euros entre 2015 et 2016.
- **La dotation d'intercommunalité** s'élève à la somme de 1 505 000 euros. Elle a baissé de 140 000 euros entre 2016 et 2017.

Ces deux dotations font partie des leviers utilisés depuis 2014 par l'Etat pour réduire les déficits publics. Elles ont baissé de 395 000 euros entre 2013 et 2014 (baisse de 5%). Elles ont baissé de 960 000

euros entre 2014 et 2015 (-13%) et d'un million d'euros entre 2015 et 2016, réduisant de manière substantielle l'épargne nette de la collectivité.

Les compensations au titre de la fiscalité locale s'élèvent à 622 000 euros, et connaissent une hausse de 123 000 euros par rapport à 2016.

Les autres participations concernent, les participations de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (3 280 000 euros – en baisse de 67 000 euros), ainsi que les autres participations des partenaires au financement des activités de l'agglomération : restauration scolaire, piscines, ADEME sur les déchets, assainissement (agence de l'eau – prime épuration).

Des participations d'équilibre du budget principal sont versées aux budgets annexes des piscines (3 045 000 euros), et des transports (475 000 euros).

3. Les produits de l'exploitation et autres recettes :

Les produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 16 210 000 euros. Les principaux produits sont les suivants :

- participation des usagers de la restauration collective (écoles élémentaires, collèges, refacturation au CIAS) : 2 121 000 euros
- participations des usagers des crèches et centres de loisirs : 1 550 000 euros
- droit d'entrées des piscines (budget annexe des piscines): 1 207 000 euros
- usagers des campings : 1 064 000 euros
- redevances spéciales déchets et produits de valorisation : 1 319 000 euros
- surtaxes et participations eau potable et assainissement : 7 490 000 euros
- produits de location du bâtiment de l'ESMA : 740 000 euros
- refacturation de frais de personnel à la MLI : 119 000 euros
- recettes usagers aéroport : 44 000 euros
- recettes usagers SPANC : 17 000 euros
- transports : recettes usagers et facturation de prestations (collège, CIAS) : 239 000 euros
- recettes gens du voyage : 22 000 euros
- prestations aux communes au titre de l'entretien de la voirie communale : 52 000 euros

Les autres recettes concernent les flux financiers entre le budget principal, les budgets annexes et le CIAS relatifs à la refacturation de frais généraux (3 023 000 euros), ainsi que les remboursements de l'assureur sur charges de personnel au titre de l'assurance statutaire (380 000 euros).

4. Les ressources d'investissement :

Les ressources 2017 de la section d'investissement sont les suivantes :

- Le remboursement de TVA et le FCTVA : 3 963 000 euros.
- Les subventions d'investissement : 360 000 euros
- Les participations des communes au titre des travaux sur les poteaux incendie : 55 000 euros

- La participation de la commune de Candillargues au financement de la salle multi activités : 1 057 000 euros
- Le recours à l'emprunt : non utilisé en 2017

IV. Les équilibres budgétaires :

Le compte administratif 2017, consolidé à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), s'élève en dépenses à la somme de 98 311 671 euros, et en recettes à la somme de 126 645 505 euros. Il fait apparaître un résultat global positif avant report, de 28 333 833 euros. Le résultat après intégration des crédits d'investissements reportés s'élève à 15 559 894 euros.

Il est détaillé entre budgets comme suit :

Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Résultats comptables 2017 (totalité des dépenses et recettes) en euros

	Principal	Déchets	Eau potable	Assainiss.	Transports	Campings	SPANC	Piscines	Aérodrome	ESMA	ZAE du Bosc	ZAE Fréjorgues Est	ZAC Portes de l'Aéroport	Total
Recettes de fonctionnement	67 472 873	15 401 673	7 807 530	8 721 555	5 234 287	1 416 336	27 004	4 424 173	313 490	779 237	1 159 155	28 841	307 698	113 093 851
Recettes d'investissement	2 705 822	1 565 998	2 519 846	3 662 638	296 241	285 109	0	1 621 206	3 847	152 087	619 310	28 840	90 709	13 551 653
Total recettes	70 178 695	16 967 671	10 327 376	12 384 193	5 530 528	1 701 445	27 004	6 045 378	317 337	931 324	1 778 465	57 681	398 408	126 645 505
Dépenses de fonctionnement	54 305 145	10 482 167	2 066 366	2 718 041	2 528 923	995 751	27 004	4 037 074	110 226	470 315	658 773	28 841	309 248	78 737 873
Dépenses d'investissement	3 957 600	1 894 599	3 578 259	5 974 364	135 068	312 834	0	2 008 304	6 322	290 660	1 099 186	28 840	287 762	19 573 798
Total dépenses	58 262 745	12 376 766	5 644 625	8 692 404	2 663 991	1 308 585	27 004	6 045 378	116 548	760 975	1 757 959	57 681	597 010	98 311 671
Résultats	11 915 950	4 590 905	4 682 751	3 691 789	2 866 537	392 860	0	0	200 789	170 349	20 506	0	-198 602	28 333 833

Résultats et soldes d'exécution en euros

Résultat de fonctionnement	13 167 727	4 919 506	5 741 165	6 003 515	2 705 364	420 585	0	387 099	203 264	308 922	500 382	0	-1 550	34 355 978
Solde d'exécution avant reports	-1 251 777	-328 601	-1 058 414	-2 311 726	161 173	-27 725	0	-387 099	-2 475	-138 573	-479 876	0	-197 052	-6 022 145
reports N-1	-5 827 474	-3 451 808	-986 790	-1 235 012	-4 243		0	-1 067 132	-201 480	0	0			-12 773 939
Solde d'exécution après reports	-7 079 251	-3 780 408	-2 045 204	-3 546 738	156 930	-27 725	0	-1 454 231	-203 955	-138 573	-479 876	0	-197 052	-18 796 084
Résultat global avant reports	11 915 950	4 590 905	4 682 751	3 691 789	2 866 537	392 860	0	0	200 789	170 349	20 506	0	-198 602	28 333 833
Résultat global après reports	6 088 476	1 139 097	3 695 961	2 456 776	2 862 294	392 860	0	-1 067 132	-691	170 349	20 506	0	-198 602	15 559 894

Il convient de noter au niveau des grands équilibres budgétaires :

- Un excédent global de 28 333 833 euros : excédent de fonctionnement de 34 355 978 euros et solde d'investissement négatif de - 6 022 145 euros. Et un excédent après reports de 15 559 894 euros.
- Un excédent après reports de 6 088 476 euros sur le budget principal : charges à caractère général moins élevées, frais de personnel moins élevés, contributions au budget annexe des piscines moins élevée, recettes exceptionnelles de rôles supplémentaires de fiscalité, programmes d'investissement décalés sur 2018 (UPC, espace jeunes et salle multi activité de Candillargues, travaux sur le siège social, programmes de voiries (accès LIDL, chemin des Mazes), 1^{ère} tranche réalisation trame verte, rénovation éclairage public des ZAE, PEM de Baillargues, schéma directeur pluvial)

- Un excédent après reports de 1 139 097 euros sur le budget annexe des déchets lié à des programmés d'investissements décalés sur 2018 et réinscrits au BP (conteneurs, véhicules).
- Un excédent de 3 695 961 euros sur le budget annexe de l'Eau potable : programmes d'investissement décalés sur 2018 et réinscrits au BP (extension des réseaux, usine de Vauguières)
- Un excédent de 2 456 776 euros sur le budget annexe de l'Assainissement : programmes d'investissement décalés sur 2018 et réinscrits au BP (extension des réseaux, raccordement PALAVS LES FLOTS à MAERA, Poste de refoulement CARNON).
- Un excédent de 2 862 294 euros sur le budget annexe des Transports : produit du Versement Transport plus élevé (+ 400 K€), et provisions pour dépenses de transport non réalisées.
- Un excédent de 392 860 euros sur le budget annexe des campings, à la non réalisation de provisions pour travaux.
- Un excédent de 170 349 euros sur le budget annexe de l'ESMA, à la reprise de la provision pour travaux dans le cadre du transfert de siège social et du nouveau contrat de location avec l'ESMA.
- Des déficits respectifs de -1 067 132 euros et -198 602 euros sur les budgets annexes des piscines et de la ZAC des Portes de l'Aéroport (PIOM) liés à des reports de travaux (espaces Grand Bleu) et à l'avancée de l'opération d'aménagement sur la zone d'activité économique (acquisition de terrains et études)
- Des résultats légèrement excédentaires ou à l'équilibre sur les autres budgets

Les tableaux synthétiques d'équilibre financier des principaux budgets soumis à fiscalité font ressortir un niveau d'épargne satisfaisant au 31 décembre 2017 et conforme, à la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire d'octobre 2017.

	Principal	Déchets	Eau potable	Eaux usées	Transports	autres budgets	TOTAL
Recettes d'exploitation	50 940 841	11 481 458	3 512 078	4 826 790	3 284 132	7 068 581	81 113 881
Charges d'exploitation	45 662 327	9 499 392	859 774	794 304	2 425 883	4 783 809	64 025 489
Epargne de gestion	5 278 514	1 982 066	2 652 304	4 032 486	858 250	2 284 772	17 088 392
frais financiers	625 491	221 396	104 171	874 233	0	557 611	2 382 902
Epargne brute	4 653 023	1 760 671	2 548 132	3 158 253	858 250	1 727 160	14 705 490
remboursement capital	793 408	504 250	263 952	1 078 931	0	1 628 618	4 269 159
Epargne nette	3 859 616	1 256 420	2 284 181	2 079 322	858 250	98 543	10 436 331
Investissements	2 972 185	600 222	2 205 003	2 613 292	135 068	389 768	8 915 538
Autres recettes	1 363 778	42 516	382 653	465 549	0	166 081	2 420 576
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0
résultat	2 251 208	698 715	461 830	-68 421	723 182	-125 144	3 941 369
résultat n-1	9 664 742	3 892 190	4 220 921	3 760 210	2 143 356	711 046	24 392 464
résultat global	11 915 950	4 590 905	4 682 751	3 691 789	2 866 537	585 901	28 333 833
encours au 31/12	9 374 690	4 483 726	3 294 219	19 649 945	0	17 787 294	54 589 874
encours / épargne brute	2,01	2,55	1,29	6,22	0,00	10,30	3,71

L'encours de dette s'élève, tous budgets confondus à la somme de 54,6 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il diminue de 4,3 millions d'euros entre 2016 et 2017. La baisse concerne l'ensemble des budgets, aucun emprunt n'ayant été réalisé en 2017. Les emprunts relais liés à des opérations d'aménagement de ZAE s'élèvent à 2,5 M€ sur cet encours.

Le bilan de la dette est présenté dans un rapport spécifique.

V. Données consolidées (tous budgets) :

La répartition schématique des dépenses réelles par nature est la suivante :

	2015	2016	2017
Charges générales	11 531 875	12 922 682	12 813 816
Charges de Personnel	18 583 237	19 755 147	20 646 360
reversement de fiscalité	21 950 860	21 799 994	21 919 593
Subventions et participations	4 518 968	4 365 396	4 434 853
charges exception.	7 640 601	4 345 122	4 210 867
Annuité de la dette	5 714 455	8 639 041	6 652 061
investiss.	10 516 615	12 188 763	8 915 538
TOTAL	80 456 611	84 016 144	79 593 088

La répartition des recettes réelles par nature est la suivante :

	2015	2016	2017
produits des usagers	15 106 267	16 480 853	16 209 674
contributions internes	2 892 475	2 994 079	3 024 036
Fiscalite et TEOM	42 644 654	44 173 772	46 180 689
Dotations de l'Etat et participations	13 759 774	13 694 883	13 288 421
autres recettes diverses	1 508 924	1 483 626	2 411 060
emprunt	3 607 449	3 400 000	0
subventions et TVA	4 178 311	3 960 148	3 256 491
TOTAL	83 697 854	86 187 361	84 370 372

Budget Principal
- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	5 485 970,00 €	4 974 718,04 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 761 120,00 €	20 646 359,97 €
014 - Atténuations de produits	21 924 000,00 €	21 919 593,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	10 981 624,89 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 253 780,00 €	1 268 233,15 €
65 - Autres charges de gestion courante	802 680,00 €	751 843,70 €
66 - Charges financières	626 000,00 €	625 490,59 €
67 - Charges exceptionnelles	498 420,00 €	495 918,69 €
67 - Opération inter-budgets	3 657 000,00 €	3 502 988,13 €
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL	66 110 594,89 €	54 305 145,27 €
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	9 664 741,89 €	9 664 741,89 €
013 - Atténuations de charges	67 000,00 €	91 185,55 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 700,00 €	118 195,39 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 946 050,00 €	4 085 114,79 €
70 - Opération inter-budgets	9 789 567,00 €	9 773 130,13 €
73 - Impôts et taxes	32 923 142,00 €	33 576 956,00 €
74 - Dotations et participations	9 143 694,00 €	9 297 051,45 €
75 - Autres produits de gestion courante	44 100,00 €	22 415,46 €
76 - Produits financiers	7 000,00 €	11 544,48 €
77 - Produits exceptionnels	226 400,00 €	340 295,59 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	12 200,00 €	492 241,92 €
TOTAL	66 110 594,89 €	67 472 872,65 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		13 167 727,38 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001 - Résultat d'investissement reporté	73 811,65 €	73 811,65 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 700,00 €	118 195,39 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	795 000,00 €	793 407,60 €
20 - Immobilisations incorporelles	648 214,50 €	255 631,70 €
204 - Subventions d'équipement versées	1 247 600,00 €	69 720,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 081 386,37 €	360 968,15 €
23 - Immobilisations en cours	12 310 120,64 €	1 169 442,99 €
4581 - Opérations sous mandat (Dépenses)	1 775 175,70 €	1 116 422,18 €
TOTAL	18 218 008,86 €	3 957 599,66 €
RECETTES		
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 981 624,89 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 253 780,00 €	1 268 233,15 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 972 258,97 €	132 996,23 €
13 - Subventions d'investissement (reçues)	2 234 105,00 €	191 837,34 €
4582 - Opérations sous mandat (Recettes)	1 776 240,00 €	1 112 755,77 €
TOTAL	18 218 008,86 €	2 705 822,49 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 1 251 777,17 €
RESULTAT GLOBAL		11 915 950,21 €

Budget annexe - Déchets

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	2 615 950,00 €	2 519 631,73 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 501 839,00 €	3 494 122,91 €
023 - Virement à la section d'investissement	4 731 531,32 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	761 770,00 €	761 379,22 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 559 000,00 €	3 441 810,40 €
66 - Charges financières	224 000,00 €	221 395,63 €
67 - Charges exceptionnelles	54 000,00 €	43 827,00 €
TOTAL	15 448 090,32 €	10 482 166,89 €
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 892 190,32 €	3 892 190,32 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00 €	28 023,94 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 409 500,00 €	1 318 989,73 €
73 - Impôts et taxes	10 068 000,00 €	10 091 973,00 €
74 - Dotations et participations	9 000,00 €	22 893,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 600,00 €	4 034,00 €
77 - Produits exceptionnelles	31 000,00 €	36 855,47 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	6 700,00 €	6 713,25 €
TOTAL	15 448 090,32 €	15 401 672,71 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		4 919 505,82 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001 - Résultat d'investissement reporté	762 103,07 €	762 103,07 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00 €	28 023,94 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	505 000,00 €	504 250,48 €
204 - Subventions d'équipement versées	100 000,00 €	53 299,97 €
21 - Immobilisations corporelles	2 260 167,90 €	339 383,65 €
23 - Immobilisations en cours	3 785 879,06 €	207 538,14 €
TOTAL	7 441 250,03 €	1 894 599,25 €
RECETTES		
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 731 531,32 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	761 770,00 €	761 379,22 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 388 948,71 €	804 619,17 €
13 - Subventions d'investissement (reçues)	559 000,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées		
TOTAL	7 441 250,03 €	1 565 998,39 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 328 600,86 €
RESULTAT GLOBAL		4 590 904,96 €

Budget annexe - Eau

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
----------------	--------	----------------------

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	919 100,00 €	593 526,40 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	269 403,00 €	266 247,35 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 620 447,66 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 102 470,00 €	1 102 420,34 €
66 - Charges financières	106 000,00 €	104 171,45 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	- €
TOTAL	8 027 420,66 €	2 066 365,54 €

RECETTES

002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 220 920,66 €	4 220 920,66 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 700,00 €	74 531,86 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 380 300,00 €	3 079 986,66 €
74 - Subventions d'exploitation	210 000,00 €	47 514,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	141 500,00 €	156 766,74 €
77 - Produits exceptionnels	- €	227 810,25 €
TOTAL	8 027 420,66 €	7 807 530,17 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

5 741 164,63 €

INVESTISSEMENT

Budget

Compte Administratif

DEPENSES

001 - Résultat d'investissement reporté	1 034 772,22 €	1 034 772,22 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 700,00 €	74 531,86 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	266 000,00 €	263 951,91 €
20 - Immobilisations incorporelles	124 721,20 €	25 425,60 €
21 - Immobilisations corporelles	91 200,00 €	18 660,27 €
23 - Immobilisations en cours	6 435 096,46 €	1 800 764,34 €
27 - Autres immobilisations financières	746 453,38 €	360 153,07 €
	8 772 943,26 €	3 578 259,27 €

RECETTES

021 - Virement de la section de fonctionnement	5 620 447,66 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 102 470,00 €	1 102 420,34 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 034 772,22 €	1 034 772,22 €
13 - Subventions d'investissement	268 800,00 €	22 500,00 €
27 - Autres immobilisations financières	746 453,38 €	360 153,07 €
	8 772 943,26 €	2 519 845,63 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

-

1 058 413,64 €

RESULTAT GLOBAL

4 682 750,99 €

Budget annexe - Assainissement

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	591 300,00 €	521 156,38 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	269 403,00 €	266 247,36 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 508 877,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 049 530,00 €	1 049 503,79 €
66 - Charges financières	882 000,00 €	874 232,97 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	6 900,00 €
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations		
TOTAL	9 311 110,00 €	2 718 040,50 €
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 760 210,00 €	3 760 210,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 700,00 €	134 555,20 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000 000,00 €	4 409 957,25 €
74 - Subventions d'exploitation	350 000,00 €	340 181,18 €
75 - Autres produits de gestion courante	57 000,00 €	66 472,70 €
77 - Produits exceptionnels	- €	928,80 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	9 200,00 €	9 250,00 €
TOTAL	9 311 110,00 €	8 721 555,13 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		6 003 514,63 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001 - Résultat d'investissement reporté	2 147 585,41 €	2 147 585,41 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 700,00 €	134 555,20 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 081 000,00 €	1 078 931,41 €
23 - Immobilisations en cours	6 621 707,00 €	2 177 742,95 €
27 - Autres immobilisations financières	993 473,12 €	435 548,62 €
	10 978 465,53 €	5 974 363,59 €
RECETTES		
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 508 877,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 049 530,00 €	1 049 503,79 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 147 585,41 €	2 147 585,41 €
13 - Subventions d'investissement	279 000,00 €	30 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		
27 - Autres immobilisations financières	993 473,12 €	435 548,62 €
	10 978 465,53 €	3 662 637,82 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 2 311 725,77 €
RESULTAT GLOBAL		3 691 788,86 €

Budget annexe - Transports

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
-----------------------	---------------	-----------------------------

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	3 947 226,75 €	1 874 264,17 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	360 828,00 €	316 606,48 €
023 - Virement à la section d'investissement	84 430,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 070,00 €	103 040,36 €
65 - Autres charges de gestion courante	239 200,00 €	228 427,17 €
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00 €	6 584,94 €
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations		
TOTAL	4 750 754,75 €	2 528 923,12 €

RECETTES

002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 950 154,75 €	1 950 154,75 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	213 000,00 €	239 289,59 €
73 - Impôts et taxes	2 100 000,00 €	2 511 759,87 €
74 - Dotations et participations	482 000,00 €	457 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	71 803,92 €
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	678,74 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	3 600,00 €	3 600,36 €
TOTAL	4 750 754,75 €	5 234 287,23 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 705 364,11 €
-----------------------------------	-----------------------

INVESTISSEMENT	Budget	Compte Administratif
-----------------------	---------------	-----------------------------

DEPENSES

16 - Emprunts et dettes assimilées		
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	380 700,79 €	135 068,15 €
TOTAL	380 700,79 €	135 068,15 €

RECETTES

001 - Résultat d'investissement reporté	193 200,79 €	193 200,79 €
	84 430,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 070,00 €	103 040,36 €
TOTAL	380 700,79 €	296 241,15 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	161 173,00 €
----------------------------------	---------------------

RESULTAT GLOBAL	2 866 537,11 €
------------------------	-----------------------

Budget annexe - Campings

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	521 300,00 €	463 776,96 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	274 519,00 €	273 215,16 €
023 - Virement à la section d'investissement	360 245,48 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 720,00 €	225 719,11 €
65 - Autres charges de gestion courante		
66 - Charges financières	32 000,00 €	27 721,71 €
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00 €	5 318,22 €
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations		
TOTAL	1 419 784,48 €	995 751,16 €
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	173 055,12 €	290 684,48 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 077 900,00 €	1 064 007,38 €
75 - Autres produits de gestion courante	66 100,00 €	61 124,19 €
77 - Produits exceptionnels		169,98 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations		350,18 €
TOTAL	1 317 055,12 €	1 416 336,21 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		420 585,05 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001 - Résultat d'investissement reporté	59 389,68 €	59 389,68 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	176 000,00 €	175 015,58 €
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	16 000,00 €	8 303,81 €
23 - Immobilisations en cours	393 965,48 €	70 124,50 €
	645 355,16 €	312 833,57 €
RECETTES		
021 - Virement de la section de fonctionnement	360 245,48 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 720,00 €	225 719,11 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	59 389,68 €	59 389,68 €
	645 355,16 €	285 108,79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 27 724,78 €
RESULTAT GLOBAL		392 860,27 €

Budget annexe - SPANC

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
<u>DEPENSES</u>		
011 - Charges à caractère général	6 100,00 €	3 982,75 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	22 755,00 €	19 561,85 €
65 - Autres charges de gestion courante		
67 - Charges exceptionnelles	33 500,00 €	3 459,29 €
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations		
TOTAL	62 355,00 €	27 003,89 €
<u>RECETTES</u>		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 875,00 €	17 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	46 380,00 €	9 810,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	4,26 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	100,00 €	189,63 €
TOTAL	62 355,00 €	27 003,89 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- €
RESULTAT GLOBAL		- €

Budget annexe - Piscines

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
----------------	--------	----------------------

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	1 329 660,00 €	1 235 470,03 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 095 855,00 €	2 093 547,60 €
023 - Virement à la section d'investissement	410 085,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 450,00 €	388 135,52 €
65 - Autres charges de gestion courante	14 000,00 €	12 771,67 €
66 - Charges financières	309 000,00 €	305 695,92 €
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00 €	1 453,21 €
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations		- €
TOTAL	4 408 050,00 €	4 037 073,95 €

RECETTES

002 - Résultat de fonctionnement reporté		- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	895,78 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 181 350,00 €	1 207 083,22 €
74 - Subventions d'exploitation	3 200 000,00 €	3 046 082,56 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 500,00 €	21 559,62 €
77 - Produits exceptionnels	3 700,00 €	147 007,74 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	1 500,00 €	1 543,63 €
TOTAL	4 408 050,00 €	4 424 172,55 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	387 098,60 €
-----------------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT	Budget	Compte Administratif
----------------	--------	----------------------

DEPENSES

001 - Résultat d'investissement reporté	1 067 362,09 €	1 067 362,09 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	895,78 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	638 000,00 €	637 679,37 €
20 - Immobilisations incorporelles	8 900,00 €	8 900,00 €
21 - Immobilisations corporelles	224 981,94 €	141 218,29 €
23 - Immobilisations en cours	1 615 012,60 €	152 248,68 €
	3 555 256,63 €	2 008 304,21 €

RECETTES

001 - Résultat d'investissement reporté		- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	410 085,00 €	- €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	143 000,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 450,00 €	388 135,52 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 080 089,32 €	1 117 206,41 €
13 - Subventions d'investissement	522 463,68 €	115 863,68 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 154 168,63 €	- €
	3 555 256,63 €	1 621 205,61 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-	387 098,60 €
----------------------------------	----------	---------------------

RESULTAT GLOBAL	0,00 €
------------------------	---------------

Budget annexe - Aéroport de Candillargues

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	88 300,00 €	87 154,19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	19 965,00 €	19 545,42 €
023 - Virement à la section d'investissement	203 959,95 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	810,00 €	802,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 800,00 €	2 724,13 €
TOTAL	315 834,95 €	110 225,74 €
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	201 534,95 €	201 534,95 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 000,00 €	20 712,00 €
74 - Subventions d'exploitation	67 800,00 €	67 889,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	24 500,00 €	22 953,62 €
77 - Produits exceptionnels	- €	400,00 €
78 - Reprises sur provisions et dépréciations		
TOTAL	315 834,95 €	313 489,57 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		203 263,83 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours	207 815,25 €	6 322,32 €
TOTAL	207 815,25 €	6 322,32 €
RECETTES		
001 - Résultat d'investissement reporté	3 045,30 €	3 045,30 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	203 959,95 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	810,00 €	802,00 €
TOTAL	207 815,25 €	3 847,30 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 2 475,02 €
RESULTAT GLOBAL		200 788,81 €

Budget annexe - ESMA

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	268 745,19 €	249 641,35 €
023 - Virement à la section d'investissement	167 350,60 €	- €
66 - Charges financières	260 000,00 €	198 981,00 €
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	21 700,00 €	21 692,94 €
TOTAL	717 795,79 €	470 315,29 €
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	38 795,79 €	38 795,79 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	155 000,00 €	148 223,61 €
75 - Autres produits de gestion courante	524 000,00 €	524 061,36 €
77 - Produits exceptionnels	- €	68 156,64 €
TOTAL	717 795,79 €	779 237,40 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		308 922,11 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001 - Résultat d'investissement reporté	152 086,53 €	152 086,53 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	136 000,00 €	135 922,61 €
23 - Immobilisations en cours	31 350,60 €	2 650,60 €
TOTAL	319 437,13 €	290 659,74 €
RECETTES		
021 - Virement de la section de fonctionnement	167 350,60 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	152 086,53 €	152 086,53 €
TOTAL	319 437,13 €	152 086,53 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 138 573,21 €
RESULTAT GLOBAL		170 348,90 €

Budget annexe - ZA du Bosc

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
-----------------------	---------------	-----------------------------

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	21 200,00 €	18 482,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 083 902,58 €	619 310,00 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	11 200,00 €	10 490,41 €
66 - Charges financières	11 200,00 €	10 490,41 €
TOTAL	1 127 502,58 €	658 772,82 €

RECETTES

002 - Résultat de fonctionnement reporté	489 902,58 €	489 902,58 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 400,00 €	28 972,41 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	11 200,00 €	10 490,41 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	582 800,00 €	619 310,00 €
77 - Produits exceptionnels	11 200,00 €	10 479,36 €
TOTAL	1 127 502,58 €	1 159 154,76 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	500 381,94 €
-----------------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT	Budget	Compte Administratif
-----------------------	---------------	-----------------------------

DEPENSES

001 - Résultat d'investissement reporté	390 213,98 €	390 213,98 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 400,00 €	28 972,41 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	681 288,60 €	680 000,00 €
TOTAL	1 103 902,58 €	1 099 186,39 €

RECETTES

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 083 902,58 €	619 310,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	- €
TOTAL	1 103 902,58 €	619 310,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-	479 876,39 €
----------------------------------	----------	---------------------

RESULTAT GLOBAL	20 505,55 €
------------------------	--------------------

Budget annexe - Zone Est de Fréjorgues

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	5 000,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 840,23 €	28 840,23 €
67 - Charges exceptionnelles	1,00 €	0,64 €
TOTAL	38 841,23 €	28 840,87 €
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	20 471,18 €	20 471,18 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	8 370,05 €	8 369,69 €
TOTAL	38 841,23 €	28 840,87 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001 - Résultat d'investissement reporté	28 840,23 €	28 840,23 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	- €
TOTAL	33 840,23 €	28 840,23 €
RECETTES		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 840,23 €	28 840,23 €
TOTAL	33 840,23 €	28 840,23 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- €
RESULTAT GLOBAL		- €

Budget annexe - ZA Portes de l'Aéroport

- Compte Administratif 2017 -

FONCTIONNEMENT	Budget	Compte Administratif
DEPENSES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 670,94 €	4 670,94 €
011 - Charges à caractère général	444 400,00 €	272 011,92 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	28 000,00 €	17 843,06 €
66 - Charges financières	28 000,00 €	14 722,23 €
TOTAL	505 070,94 €	309 248,15 €
RECETTES		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	477 070,94 €	287 761,74 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	28 000,00 €	17 843,06 €
77 - Produits exceptionnels	- €	2 093,24 €
TOTAL	505 070,94 €	307 698,04 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 1 550,11 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	477 070,94 €	287 761,74 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		
TOTAL	477 070,94 €	287 761,74 €
RECETTES		
001 - Résultat d'investissement reporté	90 709,49 €	90 709,49 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	386 361,45 €	- €
TOTAL	477 070,94 €	90 709,49 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 197 052,25 €
RESULTAT GLOBAL		- 198 602,36 €